

Bagneux

- : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : -

- 17 DECEMBRE 2018 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📞 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu de la séance précédente	2
FINANCES	3
1 - DISSOLUTION		3
Dissolution de la Caisse des Écoles de Bagneux		3
FINANCES	3
2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)		3
Débat d'Orientation Budgétaire 2019 : commune de Bagneux (budget principal).....		3
FINANCES	19
3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)		19
Débat d'orientation budgétaire 2019 - Commune de Bagneux (Budget Annexe : service extérieur des Pompes Funèbres)		19
FINANCES	19
4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2018		19
FINANCES	21
5 - GARANTIES COMMUNALES		21
Maintien de la garantie communale pour le remboursement d'une ligne de prêt réaménagée, contractée par la SA HLM EFIDIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies dans l'avenant de réaménagement n° 85529		21
FINANCES	21
6 - GARANTIES COMMUNALES		21
Demande de garantie communale au profit de la SA HLM IDF Habitat pour un prêt d'un montant de 115 200 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à compléter le financement de la réhabilitation de la tour 2 du 21 rue des Cuverons à Bagneux (96 logements sociaux)		21
FINANCES	22
7 - GARANTIES COMMUNALES		22
Demande de garantie communale au profit de la SA HLM IDF Habitat pour un prêt d'un montant de 46 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à compléter le financement de la réhabilitation de la tour 3 du 1 rue des Tertres à Bagneux (92 logements sociaux)		22
FINANCES	22
8 - REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT		22
Autorisation donnée à Mme le Maire de refinancer un emprunt souscrit auprès de la CA-CIB pour un montant de 1 400 000 € correspondant au capital restant dû. Acceptation du contrat correspondant à passer avec ARKEA pour un emprunt de 1 400 000 € et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer		22

FINANCES	22
9 - REMISES GRACIEUSES.....	22
FINANCES	23
10 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR	23
Admissions en non-valeur pour les années 2013 à 2017	23
FINANCES	23
11 - INVENTAIRE	23
Régularisation des amortissements sur immobilisations et d'une opération de cession	23
FINANCES	24
12 - SUBVENTIONS	24
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 1 400 Euros.....	24
FINANCES	24
13 - INTERCOMMUNALITE	24
Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres.....	24
HABITAT	25
14 - PROTOCOLE D'ACCORD.....	25
Révision du protocole d'accord entre la Ville de Bagneux et Hauts-de-Seine Habitat concernant le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de la Ville Abbé Grégoire-Mirabeau et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	25
HABITAT	25
15 - EXONERATION DE TFPB (TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES)	25
Approbation des conventions avec DOMAXIS et HAUTS-DE-SEINE HABITAT portant exonération de TFPB pour les résidences situées dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville pour la période 2019-2020 et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer.....	25
HABITAT	26
16 - ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT	26
Approbation de la convention de partenariat avec l'ADIL 92 pour l'accompagnement des demandeurs de logement pouvant mobiliser le dispositif du Droit au Logement Opposable et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	26
AMENAGEMENT URBAIN	26
17 - ZAC DE LA FONTAINE GUEFFIER	26
Approbation de la convention avec l'établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris concernant le reversement de l'excédent de la ZAC Fontaine-Gueffier et autorisation donnée au Maire de la signer	26
AMENAGEMENT URBAIN	27

18 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	27
Approbation de l'avenant n° 4 au contrat de délégation des marchés publics d'approvisionnement à passer avec les Fils de Mme Géraud et autorisation à donner à Mme le Maire de le signer	27
AMENAGEMENT URBAIN	27
19 - OUVERTURES DOMINICALES.....	27
Proposition d'arrêté municipal proposant les dates dérogatoires d'ouverture dominicale pour le commerce de détail et pour les commerces de véhicules et équipements d'automobiles et de motocycles	27
SERVICES TECHNIQUES.....	28
20 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND	28
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 17015038 passée avec le Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'attribution de subvention pour la restauration de l'église Saint-Hermeland et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	28
SERVICES TECHNIQUES.....	29
21 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND	29
Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 731505 passé avec Blondel Métal pour l'ajout de travaux de ferronnerie supplémentaires et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	29
SERVICES TECHNIQUES.....	29
22 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND	29
Approbation de l'avenant n° 3 au marché n° 673901 de maîtrise d'oeuvre passé avec « A & M. Patrimoine » pour l'ajout de prestations complémentaires et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	29
SERVICES TECHNIQUES.....	30
23 - MAINTENANCE, DEPANNAGE ET REMPLACEMENT DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET ..30 DES MOYENS D'INTERVENTION	30
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés	30
SERVICES TECHNIQUES.....	30
24 - MARCHE PUBLIC ECLAIRAGE DES STADES ET ECLAIRAGES EXTERIEUR DES BATIMENTS30 COMMUNAUX 2015-2018.....	30
Approbation de l'avenant n° 3 au marché n° 572001 à passer avec la société CITEOS et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	30
SERVICES TECHNIQUES.....	31
25 - FOURNITURE DE VEGETAUX ET DE TERREAUX.....	31
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants.....	31
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	31
26 - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - SIFUREP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA	31

REGION PARISIENNE).....	31
Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2017	31
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.....	31
27 - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - SICOMU (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS)	31
Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis pour l'année 2017	31
INFORMATIQUE	31
28 - MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES PUBLIQUES.....	31
Ouverture de données publiques géographiques et cadastrales de la ville de Bagneux	31
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	32
29 - FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION.....	32
Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 891801 à passer avec Bouygues Energies et Services SAS et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	32
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	32
30 - AIDES FINANCIERES AUX ASSOCIATIONS	32
Versement des aides financières aux associations dans le cadre de l'Appel à Projet Citoyen.....	32
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	34
31 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.....	34
Attribution d'une subvention complémentaire de 50 000 euros au PPCM - Approbation de l'avenant n° 9 à la convention d'objectifs signée avec le PPCM pour son action sur la fête des vendanges et préfiguration du lycée et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	34
ADHESION.....	35
32 - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT "SIPP'N'CO".....	35
Autorisation donnée à Mme le Maire à signer l'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO	35
TARIFS	35
33 - CIMETIERE COMMUNAL.....	35
Revalorisation des tarifs des concessions et des taxes funéraires à compter du 1er janvier 2019	35
TARIFS	35
34 - CIMETIERE COMMUNAL.....	35
Revalorisation des tarifs des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations à compter du 1er janvier 2019.....	35
TARIFS	36
35 - ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX	36

Approbation de la revalorisation des tarifs des salles municipales	36
TARIFS	36
36 - TARIFS DENTAIRES	36
Création de nouveaux tarifs dentaires applicables au Centre Municipal de Santé Louis Pasteur.....	36
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....	38
37 - SUBVENTION/ACCESSIBILITE A L'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE.....	38
Acceptation de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens de prévention 2018 relatif à l'attribution d'une subvention de 8 376 € pour l'Accessibilité à l'Activité Physique Adaptée et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	38
EDUCATION	38
38 - MISE A DISPOSITION D'UN COORDINATEUR VACANCES PAR L'ASSOCIATION VVL AUPRES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA VILLE DE BAGNEUX.....	38
Approbation de la convention à passer avec l'association VVL et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	38
EDUCATION	38
39 - FRAIS	38
Approbation de la convention réciproque entre la Commune de Bagneux et la Commune de Bourg-la-Reine relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants en dérogation scolaire en ULIS et/ou en UPE2A pour les restaurants scolaires et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	38
EDUCATION	39
40 - FRAIS	39
Approbation de la convention réciproque entre la Commune de Bagneux et la Commune de Malakoff relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants en dérogation scolaire en ULIS et/ou en UPE2A pour les restaurants scolaires et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	39
PETITE ENFANCE	39
41 - SUBVENTION/PROJET "S'EVEILLER EN CULTURE"	39
Attribution de subventions aux associations Fa7 et i'am a bird now	39
COMMUNICATION.....	40
42 - FOURNITURE DE PAPIER POUR IMPRIMERIE ET REPROGRAPHIE.....	40
Autorisation donnée à Mme le maire de signer les marchés correspondants (3 lots).....	40
RECENSEMENT.....	40
43 - RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION.....	40
Autorisation donnée à Mme le Maire de procéder aux opérations du recensement rénové de la population et de fixer la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2019	40
PERSONNEL	41
44 - EFFECTIFS	41

Mise à jour du tableau des effectifs	41
ASSURANCES	41
45 - MARCHE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES	41
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant	41
PERSONNEL	41
46 - TRANSFERT VERS L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD – GRAND PARIS DU POSTE DE CHEF DE PROJET ANRU	41
Transfert vers l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris du poste de chef de projet ANRU	41
VOEUX	41
47 - VOEU "POUR L'ENCADREMENT DES LOYERS A BAGNEUX"	41
Voeu "pour l'encadrement des loyers à Bagneux"	41

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 17 DECEMBRE 2018 -

(La séance est ouverte à 20 h 42 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir à toutes et tous.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, absent, pouvoir à François Payen

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, absente, pouvoir à Nouraqa Balutch

HADDAD Mouloud, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, absent, pouvoir à Pascale Meker

BESSION Jean-Marc, absent, pouvoir à Alain Le Thomas

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Michel Reynaud

BORLANT Alain, absent, pouvoir à Bernadette David

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Élisabeth Fauvel

HOURS Françoise, présente

LEFRESNE Thierry, présent

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente

TUDER Bruno, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

CARTERON Laurent, présent

CHAMI-OUADDANE Nezha, présente à compter de 20 h 45

CALICE Jean-Max, présent

DELAUNAY Fanny, présente

CILLIÈRES Hélène, présente

RONDEPIERRE Louise, présente

GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Françoise Hours

ZANI Saïd, présent

KONÉ Justin, présent

CHIRINIAN Joëlle, présente

MARTIN Patrice, présent

GARGARI Saléha, présent

OTMANI Linda, présente

MORIEULT Gérard, présent

ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

◆ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?...

(Aucune.)

Nous passons à son approbation.

☉ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

FINANCES

1 - DISSOLUTION**DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE BAGNEUX**

Mme le MAIRE. - Vous avez abordé le sujet en commission. Nous avons mis en sommeil les activités de la Caisse des écoles au 1^{er} janvier 2016 et avons transféré les activités traditionnelles éducatives sur le budget de la commune et le budget de la réussite éducative au CCAS.

(Arrivée de Mme CHAMI-OUADDANE à 20 h 45.)

Le total des excédents s'élève à 88 685,24 € répartis en 81 077,43 € en fonctionnement et 7 607,81 € en investissement.

Par ailleurs, la dissolution au 1^{er} janvier 2019 nécessite le retour des biens inscrits à l'inventaire de la Caisse des Écoles en affectation provisoire à la commune. Cette opération sans impact budgétaire gérée par le centre des finances publiques doit être autorisée par délibération du Conseil Municipal.

Il est demandé ce soir au Conseil municipal de se prononcer sur la clôture du budget de la Caisse des Écoles et de réintégrer l'actif et le passif dans le budget de la commune, afin que sa disparition soit effective au 1^{er} janvier 2019.

Je rappelle que nous avons pris la décision de dissoudre la caisse des écoles pour des raisons essentiellement d'économie budgétaire puisque la caisse des écoles nécessitait du personnel dédié à son administration pour assurer les activités éducatives de la commune et s'occuper de la réussite éducative.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Je suis intervenu la dernière fois. On peut juste regretter que cet outil indépendant constitué de représentants de parents d'élèves et d'élus de tout bord n'existe plus.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

FINANCES

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 : COMMUNE DE BAGNEUX (BUDGET PRINCIPAL)**

Mme le MAIRE. - Nous engageons ce soir l'important débat de fin d'année sur les orientations budgétaires pour 2019, le dernier en année pleine de notre mandat.

Ce débat se tient dans un contexte inédit qui éclaire d'une lumière particulière nos échanges.

Vous comprendrez, à ce moment, que je commence par exprimer toute la solidarité des Balnéolais avec les Strasbourgeois, après l'attaque terroriste dont cette ville a été victime mardi dernier. Cette

volonté de tuer, de s'en prendre à des symboles du vivre ensemble, de vie tout simplement, nous ne saurions nous y habituer.

Le contexte si particulier auquel je fais référence, c'est bien sûr aussi la persistance, depuis plusieurs semaines, d'un mécontentement et d'une colère sans précédent de la part d'une immense majorité de Français. Ils s'expriment au travers notamment du mouvement des Gilets jaunes et de nombreux mouvements sociaux, dans les entreprises, les services publics et aussi singulièrement dans les lycées. Je dis "sans précédent" à la fois par son ampleur et par le contenu des exigences que ce mouvement porte.

Cette protestation touche tout le pays, sur les ronds-points, sur les routes, dans les campagnes et dans les villes. Si je condamne bien évidemment tous les actes de violence ou les propos racistes ou homophobes que l'on a pu entendre ici ou là, la grande majorité des citoyens engagés dans ces actions ne fait qu'exprimer une colère profonde et une détermination à la voir aboutir.

Le sentiment d'être abandonnés par les pouvoirs publics, la défiance à l'égard du monde politique ne les empêchent pas de formuler des revendications très politiques qui nous ramènent directement au sujet de ce soir : les questions d'augmentation du SMIC, des salaires et des pensions, les questions du rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune, de la lutte contre l'évasion fiscale, mais aussi un souhait d'une évolution de nos institutions notamment avec le référendum d'Initiative Citoyenne.

En fait, une exigence élémentaire de dignité, de justice sociale et fiscale qui ne s'oppose aucunement à celle de l'urgence environnementale.

C'est cette même colère qu'en tant que Maire, j'ai entendue et exprimée au congrès de l'Association des Maires de France, fin novembre.

Dans les deux cas, la réponse du Président de la République, qui a beaucoup tardé pour les gilets jaunes et qui n'est pas venu au congrès de l'AMF, n'est pas à la hauteur des demandes ni des enjeux. Elle reste en outre inscrite dans la droite ligne du projet ultralibéral que le Président et le Gouvernement déploient depuis un an et demi.

Le travail n'est pas rémunéré à sa juste valeur, la dépense publique est un gros mot et le capital, lui, peut dormir tranquille.

Bien sûr, sans ce mouvement, le Président n'aurait sans doute pas fait ses quelques annonces récentes, dont certaines auront des effets positifs sur des retraités et sur un petit nombre de salariés.

La question du pouvoir d'achat, au cœur des préoccupations des Français, j'allais dire plus encore des Balnéolais, n'a pas trouvé de réponse satisfaisante.

La situation est semblable du côté des communes puisque nos demandes n'ont pas non plus été entendues : la tendance à la baisse des dotations de l'État n'est pas remise en cause. La suppression de la taxe d'habitation n'est pas clairement compensée « à l'euro près », comme l'avait annoncé le Président de la République.

Bien au contraire, c'est le flou total et on peut gager que, d'ici quelques années, les communes y auront fortement perdu.

Moins de rentrées fiscales pour des communes comme Bagneux, car pour nous, sans compensation complémentaire de l'État, la suppression de la taxe d'habitation pourrait représenter

une perte de 10,50 M€ en une année. L'équivalent de notre budget travaux 2019 pour les deux futures écoles.

Au lieu de considérer la dépense publique des communes comme un investissement qui profite à tous, y compris à la création d'emplois (par exemple dans le bâtiment), le Gouvernement veut la réduire au minimum.

Cela influe directement sur le niveau de service public des communes et, par là même, sur la réponse aux besoins des habitants. C'est ce qui a motivé la campagne de communication lancée par l'Association des Maires de France sur le thème #MaCommuneJYTiens.

Cette campagne vise à faire valoir en quoi les communes, fortement ciblées par les réformes institutionnelles, sont en fait les garantes de l'égalité républicaine, celles qui déploient des services publics utiles à tous.

D'autant que les préconisations nationales pour l'année 2019 viennent s'ajouter aux conséquences des politiques conduites depuis 5 ans.

Pour Bagnex, le manque à gagner depuis 2014 est déjà de 9 M€, l'équivalent de 225 € par habitant ou encore de 6 années de subvention au centre communal d'action sociale. C'est aussi l'équivalent de 10 ans de travaux d'énergie dans les bâtiments publics !

Par ces exemples parlants pour tous, je crois, je veux insister sur le fait qu'au fil des années de disette pour les communes, c'est notre libre administration qui est remise en cause. C'est la possibilité de mettre en œuvre les politiques publiques pour lesquelles nous avons été élus qui est malmenée.

Cette situation nous oblige donc à faire des choix, quand nous voudrions pouvoir conjuguer des dispositifs utiles à toutes et tous.

À moyens constants, nous pourrions par exemple à la fois augmenter la part du bio dans les assiettes de nos enfants et baisser les tarifs de la restauration scolaire pour les plus modestes. Avec la baisse des dotations de l'État, nous ne pouvons pas faire les deux.

Et comment ne pas s'indigner aussi des conséquences de ces attaques sur les associations, moins soutenues financièrement, qui se voient supprimer leurs contrats aidés et qui reçoivent de fait moins de dons de la part des Français du fait des inégalités fiscales ?

Pour autant, je reste, nous restons déterminés à ne pas en rabattre sur le respect des engagements pris et à continuer à maintenir un service public de qualité. Dans l'objectif incontournable que je me fixe de faire de Bagnex une ville pour tous, nos orientations pour 2019 marquent aussi une volonté de respecter le pouvoir d'achat des Balnéolais.

C'est ainsi que nous proposons de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau actuel, comme l'an dernier. Les hausses de tarifs que nous suggérons resteront en dessous de l'inflation et la taxe sur les ordures ménagères va baisser.

Cette ligne directrice est bien celle que nous avons définie au début de ce mandat : pas d'augmentation d'impôts, des efforts de notre part sur les dépenses d'activités pour maintenir, voire renforcer les crédits directement perceptibles par les usagers, un désendettement sensible en début de mandature permettant d'accompagner les projets de nouveaux équipements de la fin de mandat.

Avec les investissements en faveur de la crèche Graine de lune, des deux écoles à venir et de la

rénovation du parc des sports, ce sont près de 40 M€ que la commune aura pu déployer pour des projets d'intérêt général.

Ces choix sont le résultat d'une volonté politique de poursuivre la transformation de notre ville, tout en conservant son caractère populaire à 3 km de Paris. Ils sont aussi le résultat d'un travail acharné de nos services pour maintenir un haut niveau d'autofinancement et pour réduire notre encours de dette.

Vous me permettez donc, à cet instant, de remercier fortement la Direction générale des services, Estelle Tarragon en particulier, la Directrice des finances Fabienne Baron, pour leur sérieux et, bien sûr, Yasmine Boudjenah pour l'impulsion qu'elle donne à notre politique financière.

Cette politique financière et fiscale est d'autant plus ardue que nous la conduisons dans des incertitudes fortes en matière institutionnelle : des transferts de compétences lourds vers le territoire, comme l'aménagement, des compensations entre la métropole et les territoires dont le long terme est loin d'être garanti.

Il est important de le souligner une nouvelle fois, quand les communes sont trop facilement taxées de gabegie, nous avons une capacité de désendettement de 5,4 années avec un taux moyen de la dette qui est stable à 2,18 % pour un taux moyen de communes de la même strate à 2,75 %.

Notre encours de dette se maintient aussi à 53,30 M€, loin de nos prévisions à plus de 66 millions.

La maîtrise des coûts, que nous poursuivons, nous donne des leviers pour optimiser notre politique d'achat. Mais c'est évidemment du côté des recettes que nous intensifions les efforts. Cela vaut pour celles générées notamment par les livraisons de nouveaux logements.

Des recettes que nous avons su aussi récupérer auprès de la Métropole du Grand Paris avec divers fonds et subventions qui vont nous permettre de conduire plusieurs actions importantes.

Je pense au fonds métropolitain pour l'innovation numérique auquel nous avons été éligibles à hauteur de 40 000 € et une subvention de 115 000 € à percevoir pour notre projet de ressourcerie.

Nous sollicitons l'État et la Région Île-de-France pour l'installation de notre système de vidéoprotection, en espérant que nous serons entendus. Côté État en effet, Monsieur le Préfet, présent lors de notre tout récent Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a salué l'action de la ville dans ce domaine, qui allie vidéoprotection et médiation.

Je lui ai rappelé vendredi dernier, lors d'un entretien, qu'en 2018, la commune n'a pas reçu un seul Euro de l'État !

Les démarches dont je parlais précédemment vont nous permettre de dégager de nouveaux moyens pour mettre en œuvre des options prioritaires pour les prochains mois.

Ce sont ainsi 600 000 € que nous souhaitons déployer autour de quatre axes qui répondent aux préoccupations que j'ai entendues lors des rencontres publiques du mois de septembre :

- Le cadre de vie et la propreté pour lesquelles nous devons redoubler d'efforts, particulièrement dans une ville en chantier. Les améliorer, c'est se donner les moyens de la pédagogie, de l'information mais aussi de la sanction quand le droit à la tranquillité n'est pas respecté.
- La place de la nature en ville, pour que notre commune, à l'instar de la géothermie et des jardins partagés, puisse contribuer à l'action urgente et indispensable en faveur de la

protection de notre environnement. C'est devenu, vous le savez, une question de santé publique.

- La qualité éducative, pleinement inscrite dans notre priorité à l'enfance et à la jeunesse. La construction de deux nouvelles écoles est une décision peu banale sur un seul mandat pour être soulignée, de même que le renforcement de la qualité de nos études dirigées et la mise en place, depuis la rentrée, de parcours culturels à l'école. Pour l'année 2019, nous tenons à garantir le maintien du reste à charge des TAP malgré leur suppression. Nous allons même au-delà puisque ce sont près de 250 000 € supplémentaires en année pleine qui sont engagés pour améliorer nos parcours éducatifs.
- Enfin, nous nous donnons les moyens de rehausser le niveau d'accès de toutes et tous aux outils numériques, par exemple pour nos services municipaux en ligne. La modernité, c'est aussi le signal donné avec la mise en place du service SAMBA pour les personnes âgées ou le dispositif déployé pour aider les jeunes à trouver un stage en entreprise.

Ces politiques publiques qui font la spécificité de Bagnaux, ce sont des services publics pour répondre aux besoins croissants et diversifiés de nos habitants.

Quand le Gouvernement casse le statut des fonctionnaires, précarise les agents et confirme son intention de supprimer plus de 120 000 postes dans la fonction publique, je me réjouis que les Balnéolais puissent compter sur des agents à leur service.

Nous sommes bien sûr attentifs à ce que le ratio de personnel se maintienne à un niveau qui ne remette pas en cause l'équilibre de nos finances. C'est le cas encore cette année, tout en prévoyant le recrutement de nouveaux agents liés à la mise en place des nouveaux équipements, comme la crèche Graine de lune et, pour l'an prochain, la nouvelle école Rosenberg.

Dans une période de forte attente à l'égard des élus de proximité que nous sommes et que je souhaite que nous restions, notre volonté politique est intacte. C'est bien pour l'ensemble des Balnéolais que nous souhaitons développer nos actions et respecter les engagements pris. C'est avec eux que nous voulons faire avancer Bagnaux au quotidien. Les nombreuses concertations engagées sur des projets d'ampleurs diverses en attestent, tout comme le succès rencontré pour la première édition du budget participatif et le lancement réussi des projets citoyens.

Nos orientations budgétaires, qui seront détaillées en février lors de l'adoption de notre budget primitif, vont donc dans le sens d'une ville ambitieuse, moderne et solidaire.

Je serai bien sûr attentive aux remarques et propositions que vous allez formuler lors du débat que je souhaite constructif et respectueux de chacune et de chacun.

Je vous passe tout de suite la parole.

Je pense que vous avez un document extrêmement bien fourni.

M. MARTIN. - Madame le Maire, mes chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire 2019 s'inscrit dans un contexte social et économique français extrêmement dégradé. On est loin de la mise en œuvre des annonces du Président de la République au Congrès de Versailles sur la baisse des déficits, "l'esprit de confiance" avec les institutions et les territoires, le retour du débat démocratique et l'augmentation du pouvoir d'achat des Français.

Avec une croissance en berne et un chômage de masse, Emmanuel Macron se retrouve, comme ses prédécesseurs, pris au piège d'un pays éruptif qui, de secousse en secousse, s'enfoncé avec les

déficits, le trop-plein d'impôts et de dépenses publiques.

Les évènements récents nous le rappellent : sans justice sociale ni justice fiscale, nos concitoyens ne comprennent plus les discours de la classe politique et de nos élites, les gouvernements successifs de Gauche comme de Droite depuis plusieurs décennies sont déconnectés de la vie réelle.

Le mouvement des Gilets jaunes exprime tout cela et réclame à la fois la baisse de la pression fiscale et la hausse de leur pouvoir d'achat.

Emmanuel Macron a voulu un pouvoir direct, déconnecté du terrain, parfois avec mépris, effaçant les élus locaux, les parlementaires, les syndicats.

Entre la suppression de l'ISF, l'augmentation de la CSG de 1,7 point, la baisse des APL, l'application des 80 km/h et l'augmentation du prix du carburant sous couvert de transition écologique et de sécurité routière, l'exaspération de nos concitoyens se généralise !

Il faut dire que le mandat d'Emmanuel Macron n'a pas débuté sous les meilleurs auspices. Alors que l'Allemagne et le Royaume-Uni affichent en 2017 le plein-emploi (moins de 5 % de chômage environ), la France est restée engluée dans un chômage de masse qui avoisine les 10 % et des collectivités qui ont été ponctionnées de 10 Md€, ce qui a entraîné la hausse de nombreux impôts et taxes directes et indirectes et la diminution de services publics pour les citoyens.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, la suppression complète de celle-ci interviendrait "au plus tard d'ici 2021", selon les dires du Gouvernement qui peine à se faire une doctrine sur le sujet. Effectivement, le calendrier reste très flou.

Matignon promet que cette réforme sera "largement financée par des économies budgétaires". Difficile à croire, tant les dépenses publiques n'ont cessé d'augmenter aux niveaux national et local. D'autant plus que la facture sera très lourde : on estime la perte des recettes entre 18 et 25 Md€ en 2020.

Pour Bagneux, les recettes de la taxe d'habitation représentent plus de 15 M€. La perte, qui, suivant les scénarios, pourrait être de 9 à 10 M€, serait très préjudiciable pour Bagneux, avec des impacts forts sur nos investissements et une perte d'autonomie fiscale.

Les associations nationales représentatives des élus locaux ont formulé de nombreuses propositions tendant notamment à restaurer une vraie décentralisation, à permettre un meilleur fonctionnement des collectivités locales et à préserver l'autonomie financière et fiscale des municipalités. Jusqu'à présent, le Président de la République est resté sourd à ces propositions.

Dans son allocution du lundi 10 décembre, les élus ont pris acte de la demande formulée par le Président de la République de voir les Maires de France étroitement associés aux débats à organiser sur les territoires pour redéfinir un nouveau "contrat national".

De même, les mesures annoncées par Emmanuel Macron sont substantielles, certaines insuffisantes, voire pour certaines décevantes, mais c'est un premier pas pour un dialogue constructif.

Bercy évalue le coût global de ces mesures annoncées depuis le début de la crise entre 8 et 10 Md€ voire 12 Md€ ; cela monte pratiquement tous les jours.

La croissance du produit intérieur brut en 2018 devrait avoisiner 1,5 % (loin des 2,3 % atteints en 2017). De quoi peser sur l'élan économique de l'année prochaine, alors que le budget 2019 a été

construit sur une hypothèse de 1,7 % de croissance. Même en trouvant en urgence des rustines budgétaires, la France frôlera vraisemblablement les 3,5 % de déficit l'an prochain.

La question qui est maintenant dans toutes les têtes : comment ces mesures seront-elles financées ? Est-ce par l'aggravation du déficit de la France ? Est-ce à travers de nouvelles taxes et impôts pour les citoyens ? Est-ce en taxant plus les entreprises ? Est-ce en baissant les subventions des collectivités territoriales ? Ce sera sûrement un peu de tout.

Le projet de loi de finances pour 2019, qui a été examiné en première lecture le 14 décembre, n'intégrait pas toutes ces nouvelles mesures. Une loi de finances rectificative sera nécessaire.

Dans ce contexte, les communes doivent jouer la prudence et avoir une réelle stratégie financière pour compenser cette baisse d'autonomie financière et fiscale inéluctable à partir de 2021.

Dans le dossier que vous nous présentez ce soir, nous ne voyons pas comment vous aller pouvoir trouver ces marges de manœuvre.

Concernant le contexte intercommunal, vous nous présentez très peu de choses ce soir à part des éléments financiers sur des transferts de charges. Quelles sont les optimisations possibles ? Quels sont les gains potentiels pour Bagneux ? Aucune réponse. Nous avons l'impression qu'en vous entendant, l'EPT Vallée Sud Grand Paris, comme d'ailleurs Sud de Seine précédemment, est uniquement un centre de coûts.

Côté Gouvernement, nous attendons toujours des avancées et des discussions avec les élus sur la réforme territoriale annoncée en début de mandat pour réduire le mille-feuilles territorial. Si réforme il y a dans ce quinquennat, elle devra se faire dans tous les cas en concertation avec les élus locaux.

Nous ne comprenons pas pourquoi vous annoncez, dans le cadre de ce dossier, que vous n'inscrivez pas dans le budget primitif 2019, une provision de 1,70 M€ correspondant à la quote-part de Bagneux sur le déficit affiché par Bolloré concernant Autolib, alors que c'est un risque avéré important, à moins que vous ayez des informations complémentaires à nous donner ce soir.

Concernant vos orientations politiques locales, vous maintenez votre cap conformément à vos orientations municipales inscrites en début de mandat sans vous soucier réellement de l'avenir. Alors que le monde se transforme, que la ville se transforme avec l'arrivée des métros, vous restez sur des modèles organisationnels et de projets rigides et très dépendants des subventions de l'État. Et pourtant, l'État-providence a tiré sa dernière cartouche financière il y a bien longtemps, bien que Bagneux ait encore une dotation générale de fonctionnement plus élevée que la moyenne des villes de cette strate. On peut se satisfaire au moins que l'aspect contexte social et financier de Bagneux est reconnu par l'État.

Vous nous présentez un document avec de fortes incertitudes et un niveau de travaux très importants pour la deuxième année consécutive, qui nécessite un recours à l'emprunt autour de 11 M€ en 2019.

L'encours de dette devrait augmenter aussi pour la deuxième année consécutive pour tendre vers 55 M€ fin 2019 (+ 4 M€ en 2 ans).

Le niveau d'endettement de Bagneux reste fort avec 25 % d'endettement supérieurs à la moyenne des communes équivalentes. Notre capacité de désendettement passerait à 6 ou 7 années fin 2019.

Les marges de manœuvre sont d'autant plus faibles du fait que les taux d'imposition (taxe

d'habitation et taxe foncière) restent toujours très élevés bien que vous n'y touchiez pas en 2019. Nous notons toutefois que vous travaillez à dégager un autofinancement autour de 8 M€.

Le budget de personnel augmente encore en 2019, toujours pour de très bonnes raisons. Il est estimé à ce jour à 38,80 M€. Ce poste représente 65,60 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2017. Il aura augmenté de 1,50 M€ en 5 ans, malgré le transfert d'un certain nombre de compétences à Sud de Seine puis à Vallée Sud Grand Paris et malgré la réorganisation des services qui a occasionné un turnover important du management et engendré un climat social pesant à la mairie de Bagneux.

Nous avons noté que vous rehaussiez les tarifs des activités municipales de 1,5 % pour la 5^{ème} année consécutive ramenant à 8,5 % la hausse des tarifs municipaux entre 2015 et 2019. Ce n'est pas tellement social comme mesure ?

Vous proposez de conserver un budget d'activité des services équivalent à 2018 en annonçant la non-reconduction de certaines activités non-pérennes et le développement d'activités nouvelles. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

En conclusion, vous nous présentez un Dossier d'Orientation Budgétaire 2019 avec de très grosses inconnues liées à un contexte économique et social national en berne, des caisses de l'État vides et un budget sans réelles marges de manœuvre.

Nous espérons que, dans le budget primitif 2019, vous nous présenterez des éléments plus factuels et des perspectives plus crédibles permettant d'analyser réellement l'impact sur les finances de la commune et les prestations fournies aux Balnéolais à moyen et long termes.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. ZANI. - Bonsoir chers collègues, merci Madame le Maire, un mot sur les gilets jaunes qui n'était pas prévu dans notre intervention. Tout le monde s'empare de ce problème, cela devient un problème national. Tout le monde en parle, la télévision, la radio, les journaux. Tout le monde en parle, même à ce Conseil municipal.

Il faut dire que les gilets jaunes ne sont pas nés en 2018. Le fait d'endosser un gilet jaune ne veut pas dire que l'on est précaire. Les gilets jaunes existent depuis 30 ans, 40 ans, 50 ans : ce sont les gens qui meurent dans la rue, c'est la mère de famille qui, dans un supermarché, est obligée de remettre certains produits en rayon parce qu'elle n'a pas suffisamment d'argent pour payer ses courses, ce sont des personnes qui se suicident, etc. Maintenant, les gilets jaunes deviennent à la mode. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, ils ont obtenu ce que des syndicats bien structurés, organisés, des partis politiques d'opposition n'ont pas pu obtenir.

L'aubaine ! Tiens on s'accroche à la roue et on essaie d'être entraîné par ce mouvement.

Pourquoi ce mouvement a-t-il réussi ? Parce qu'il n'a pas de leader. Les syndicats, je ne les critique pas, c'est une ou deux personnes qui parlent au nom de centaines d'autres. On peut baratiner une seule personne. Là, on n'arrive pas à baratiner les gilets jaunes. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas de leader. Chacun décide à sa façon. Quand on réfléchit, leurs revendications convergent, ils disent à peu près tous la même chose. C'est parti de la taxe sur le gasoil et, maintenant, cela va beaucoup plus loin parce que, quand vous êtes sourd, on est parfois obligé de vous crier dessus et, là, cela crève les tympans.

Voilà concernant les gilets jaunes.

Un mot sur les contrats aidés, les contrats aidés engendrent de la précarité par définition, sauf pour l'employeur qui bénéficie des aides des pouvoirs publics qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation, le tout sous contrat dérogatoire au droit commun qui échappe au droit du travail traditionnel.

Le réinvestissement par l'État de 15 Md€ sur le parcours emploi formation reste un acquis pour les bénéficiaires qui me rappellent la fameuse formule qui consiste à dire : "donnez du poisson à quelqu'un, il mangera un jour, apprenez lui à pêcher, il mangera tous les jours".

Sur la taxe d'habitation, vous dites que la réduction des 30 % opérée en 2018 sur cette même taxe d'une partie des contribuables a d'ailleurs été financée par l'État grâce à l'emprunt, creusant ainsi le déficit public national. Cet écart disparaît comme par enchantement et le déficit se maintient grâce aux collectivités territoriales.

Alors, le déficit se creuse ou se maintient ?!

Une deuxième question courte pour ne pas être long sur ce sujet : quelles sont vos sources au sujet de cet emprunt contracté auprès de quel organisme est de quel montant est-il ? On a fait des recherches partout et on n'a pas vu que l'État a fait un emprunt pour financer cette fameuse taxe d'habitation.

Concernant les orientations municipales, nous nous félicitons que la commune ait renforcé ses moyens pour garantir à tous les habitants le droit à la tranquillité publique avec l'augmentation des effectifs de la police municipale qui, en réalité, sont pour la plupart des ASVP, le statut n'est pas le même.

La mise en place d'actions de médiation couplée à la vidéo-protection, quoiqu'insuffisante, est une excellente initiative.

Cependant, cette dernière ne faisait pas partie de vos engagements de campagne si ce n'est par une installation dans les parkings et les endroits sensibles.

Quant au stationnement payant, vous avez évoqué un stationnement lors de la campagne, réglementé qui peut supposer tout et n'importe quoi car on peut réglementer un stationnement sans le rendre payant, c'est-à-dire alterner 15 jours côté pair, 15 jours côté impair et il est gratuit.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme DAVID. - Madame le Maire et cher (es) collègues, les orientations budgétaires qui viennent de nous être présentées par Mme Le Maire concrétisent, une fois de plus, les valeurs que le Groupe communiste, Front de gauche et citoyen défend pour notre ville.

Notre objectif, vous le savez, est de construire une ville pour tous, accueillante et bienveillante. Cet objectif est porté par les valeurs de solidarité et d'égalité partagées aussi par les Balnéolais.

Construire une ville accueillante et bienveillante relève, hélas, aujourd'hui, du casse-tête. Entre d'un côté, les attaques gouvernementales contre la libre administration communale et les services publics locaux et, de l'autre côté, les politiques antisociales du département des Hauts-de-Seine, nous devons jongler pour continuer à mener la politique pour laquelle les Balnéolais nous ont élus.

Les orientations budgétaires proposées sont, donc, le fruit d'un défi relevé qui mérite d'être

souligné et salué.

Nous aurions pu, avec les baisses des dotations que nous subissons qui s'élèvent à 9 M€ en 4 ans ou encore la suppression de la prime aux Maires Bâtisseurs, faire peser ces lourdes pertes sur les Balnéolais et sur les initiatives citoyennes.

Nous refusons que ce soit une fois de plus les habitants de notre ville populaire qui trinquent et soient une nouvelle fois les victimes des politiques gouvernementales qui ne visent qu'à satisfaire les intérêts d'une minorité.

Nous proposons, une nouvelle fois, de ne pas augmenter les impôts et de ne pas toucher aux subventions versées aux associations.

Nous aurions pu, aussi, faire le choix de fermer des services publics comme le font d'autres villes. Nous refusons de sacrifier ce qui est nécessaire et utile aux populations.

Les services publics ne sont pas des suppléments d'âme dont nous pourrions nous passer. Ils garantissent l'égalité de traitement entre les citoyens et sont un des leviers pour faire une ville pour tous. Un accès de qualité à des équipements culturels et sportifs, à des services juridiques, à des dispositifs de solidarité, à des centres de vacances, à des activités périscolaires permet que chaque habitant se sente considéré quels que soient son milieu social et son portefeuille.

Les services publics sont aussi des leviers pour favoriser la mixité dans une ville. Nous faisons le choix de ne pas rogner dessus. C'est un choix politique dont les Balnéolais nous sont reconnaissants.

Nous aurions pu, aussi, faire le choix, face aux contraintes financières que nous avons, de prôner le statu quo pour ce dernier exercice budgétaire et ne rien faire évoluer. C'est le contraire qui est proposé.

Lucides face aux nouveaux besoins des Balnéolais et conscients que notre responsabilité est d'y répondre dans la mesure de nos moyens et de nos compétences, nous proposons de dégager, comme vous l'avez vu, 600 000 € pour mener des actions pour améliorer la qualité de vie dans notre ville.

Nous proposons de miser sur l'avenir de nos enfants avec le choix de ne pas retarder les travaux de deux écoles, d'investir dans le périscolaire, de poursuivre et de renforcer les parcours culturels mis en place sur le temps scolaire depuis la rentrée.

Construire une ville dynamique nécessite de faire évoluer nos politiques, nos dispositifs en fonction des attentes de nos concitoyens et des choix des autres institutions. C'est le pari que nous avons pris en construisant ces orientations budgétaires.

La question que certains peuvent se poser est légitime : comment tenir nos engagements, comment maintenir un haut niveau de service public, comment répondre au mieux aux besoins des Balnéolais sans augmenter les impôts ?

Je sais qu'une des inquiétudes est celle de notre endettement. Comme vous avez pu le voir, nos prévisions sont à une baisse du recours à l'emprunt et, donc, une baisse de notre dette.

Nous allons tenir nos engagements grâce notamment à un gros travail fourni par les services de la ville pour aller à la pêche aux subventions et ne rien laisser passer : le fonds d'investissement métropolitain, les appels à projets régionaux, etc. Au total, ce sont 8 400 000 € que nous sommes allés chercher pour financer nos politiques municipales.

Je tiens à souligner ce travail qui peut sembler normal. Et pourtant, il change beaucoup les gestes professionnels des agents de la ville. Il demande d'être attentif à tout ce qui est proposé, de passer des heures à remplir des dossiers, de défendre les projets en commissions, etc.

À mon tour et au nom de mon groupe, je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des agents de notre collectivité car c'est grâce à leur investissement et leur dévouement que nous pouvons ce soir avoir un débat sur nos orientations budgétaires qui soit porteur d'avenir et d'ambition. Un grand merci à la Direction générale, mais aussi à tous les agents.

Cela me conduit à conclure sur le manque de responsabilités d'autres échelons institutionnels et les craintes que nous avons à cause de ces choix politiques que nous ne maîtrisons pas.

La semaine dernière se tenait une séance du conseil départemental avec à l'ordre du jour le budget primitif 2019. La politique menée par la droite départementale est, hélas, à contre-courant de celle que nous menons : rigueur, austérité, compression des dépenses sociales. Depuis 2014, nous constatons des baisses importantes sur les dépenses pour l'enfance et la famille ou encore les personnes âgées et l'éducation alors même que ce département connaît un excédent budgétaire de plus d'un demi-milliard d'Euros. Fait unique en France.

Le mépris du département pour les couches les plus populaires ne s'arrête pas là. À cette même séance, la droite départementale a adopté un nouveau règlement pour le fonds de solidarité logement dont il a repris la compétence en 2015 à la place des CCAS. Il propose, face aux demandes et aux besoins, que les CCAS puissent reprendre l'instruction des dossiers et l'accompagnement des demandeurs mais, ceci, sans proposer d'accompagner financièrement les villes.

Le département va faire peser une nouvelle fois sur les communes sa politique antisociale. Plutôt que de se désengager sur les villes, le département aurait pu faire le choix de ne pas baisser d'un million d'Euros le budget du Fonds de Solidarité Logement en 2018 par exemple.

Je ne développerai pas en détail les politiques gouvernementales. Mme Le Maire en a parlé, même M. Martin avec qui on partage quelques points sur ce sujet, cela arrive, pas toujours sur les conclusions, mais force est de constater et de dénoncer les choix pris par Emmanuel Macron et sa majorité : que ce soit la loi Elan qui met à genoux les bailleurs sociaux, que ce soit les réformes sur la fonction publique qui se traduit par une suppression importante du nombre de postes de fonctionnaires, que ce soit la réforme floue sur la taxe d'habitation ou encore la nouvelle et énième demande d'effort budgétaire imposé aux communes, nous voyons clairement les objectifs de son quinquennat : favoriser les riches, saigner les autres et faire peser les responsabilités sur les communes.

Les Français ne sont pas dupes et savent qui est responsable de quoi. Les gilets jaunes l'ont crié haut et fort et celles et ceux qui ne battent pas le pavé depuis un mois ne sont pas pour autant naïfs comme le montrent dans les sondages les plus de 77 % des Français qui soutiennent ce mouvement.

Pour conclure, je n'ai qu'une phrase : pour les fêtes de fin d'année, que l'on arrête les cadeaux aux riches et qu'on nous rende l'ISF !

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL. - Beaucoup de choses ont déjà été dites Madame le Maire. Merci de me

donner la parole. Je voudrais aussi apporter ma voix pour exprimer ici les remerciements à l'adresse des services qui ont préparé les documents qui nous ont été présentés. Ce document est tout à fait clair et correspond aux débats et aux discussions que nous avons au sein de notre majorité. Nous ne sommes pas surpris par ce qui est proposé en matière d'orientations, cela nous convient.

Un mot sur les gilets jaunes, à moins d'être sourds et aveugles, c'est le fait d'actualité aujourd'hui en France et pas seulement puisque ce mouvement est copié dans d'autres pays, en Belgique à Bruxelles, mais également dans des contrées très lointaines où des personnes s'habillent en jaune pour protester contre le pouvoir en place. C'est dire combien tout cela parle à beaucoup et pas simplement en France et c'est l'expression vous l'avez dit d'un ras-le-bol général d'une défiance terrible vis-à-vis du politique.

Quand on est un responsable politique digne de ce nom, il est vrai que c'est une question que l'on doit se poser, elle ne peut pas laisser complètement indifférent. Cela aura au moins, c'est ce que j'espère en tout cas, révélé quelque chose de la politique actuelle puisque le Président Macron s'est tout de même présenté comme n'étant ni de gauche ni de droite. Je pense que cela aura au moins permis de montrer qu'il y a une différence entre la droite et la gauche. Les premières propositions, certains l'ont dit, la collègue qui m'a précédée l'a dit très clairement, sont des efforts réclamés d'abord aux classes moyennes et aux classes en difficulté ou défavorisées et que les quelques décisions favorables, positives prises l'ont été plutôt pour les plus fortunés de notre pays. Il y a donc bien, là, une différence entre la gauche et la droite.

On peut espérer que tout cela fasse réfléchir. Même s'il n'y a pas de leader au sein des gilets jaunes, cela aura au moins permis, je pense, à beaucoup qui s'étaient détournés de la politique de réfléchir et de voir qui gouverne vraiment ce pays.

Voilà ce que je voulais dire à propos de ce mouvement.

Pour revenir à notre débat d'orientation budgétaire de ce soir, je voudrais dire simplement que, pour nous, c'est tout à fait conforme à ce dont nous avons discuté. Les quatre priorités qui nous restent pour finir le mandat à savoir la qualité éducative, la nature en ville, la ville moderne et connectée, le cadre de vie correspondent aux thématiques que nous vous avons mises en avant. Nous espérons pouvoir - et on le voit bien dans ce qui a été présenté par le Maire mais aussi par une note qui nous a été présentée - rester ambitieux pour cette dernière année pleine de mandat. Nous espérons que nous pourrons la terminer avec l'ensemble de nos engagements accomplis.

Voilà ce que je voulais dire. Nous soutiendrons bien évidemment ce document.

Merci.

Mme MEKER. - Bonsoir Madame le Maire, chers collègues, les gilets jaunes sont effectivement très visibles. D'ailleurs, un gilet jaune se porte pour être visible. Je pense que l'on ne peut pas les éviter. Je ne crois pas qu'il y ait un emballement médiatique. On les croise dès que l'on bouge en France sur des zones assez peu fréquentées par les médias. Je les ai rencontrés sur des ronds-points. Les violences sont absolument condamnables mais j'ai eu la chance de trouver des personnes qui voulaient attirer l'attention en le faisant de manière plutôt assez bon enfant.

Je trouve que ce mouvement évolue. Au tout début, il y avait des choses très désagréables, qui ne sentaient pas très bon. Progressivement, même sans leader, peut-être parce qu'ils expriment ce que beaucoup d'entre nous ressentent, le débat s'est ouvert malgré les excès de violence liés à des

casseurs ou à des gens qui se radicalisent. C'est le grand danger des insurrections, mais nous sommes dans une situation extrêmement compliquée où l'insurrection n'est peut-être pas loin. Je n'ai pas comme but d'appeler cela de mes vœux, pas du tout, mais je trouve que, finalement, le mouvement de ces gilets jaunes est de plus en plus citoyen et tout à fait intéressant. On peut se dire qu'il n'est pas normal que plus de la moitié d'un pays ait du mal à tenir financièrement jusqu'à la fin du mois. La doxa est intangible, on ne peut rien bouger. À un moment donné, il faudra bien que le peuple bouge, je l'espère de façon pacifique et dans un débat.

Quand on parle de référendum d'initiative citoyenne, c'est passionnant. J'espère de tous mes vœux que cela débouche sur cela et que l'on arrive à faire boucher une doxa qui voudrait que, pour 1 % d'habitants de cette planète, 90 % des ressources soient complètement captées et que les autres doivent suivre jusqu'à ne plus pouvoir.

Cela va devoir cesser d'une manière ou d'une autre. J'espère que cela cessera d'une manière très intelligente. D'ailleurs, pour revenir à mon angle de base, cette prédation, cette exploitation sans fin, sans limites sur l'humanité par quelques-uns, il en est de même sur les ressources naturelles de la planète, fera que nous ne pourrons même plus y vivre.

Nous sommes à une époque très compliquée mais passionnante, j'espère qu'il en sortira des choses intéressantes.

Pour revenir sur les propos de M. Martin, pour moi et quelques personnes, la croissance, c'est d'abord un échange monétaire, ce sont d'abord des échanges commerciaux qui nourrissent les territoires. Elle ne s'éloigne pas dans un casino lointain pour 1 % de la population de la planète qui capte les richesses de tous.

Il faut revenir à des notions : à quoi servent les échanges monétaires ? Nous ne sommes plus dans le bon sens en fait. On fait croire qu'il y a une doxa : c'est comme cela et pas autrement, mais en fait, on est complètement éloigné d'une réalité humaine qui voudrait que ces échanges commerciaux permettent à toutes et à tous, selon leurs capacités, avec des hauts et des bas certes, de vivre correctement. Qu'il n'y ait pas de pays où 40 à 50 % de la population ne puissent pas vivre correctement.

En France, l'aménagement du territoire - et, là, on y retrouve celui de la commune - est complètement fou. On a beaucoup entendu le terme de périurbain, ce n'est pas périurbain, la moitié du territoire français est désertifiée pendant que l'économie financière néolibérale nous entasse tous aux mêmes endroits pour le gain d'entreprises multinationales ou pour quelques-uns encore une fois, alors que les personnes demandent simplement de pouvoir vivre de leur travail là où elles sont, de pouvoir bouger également mais de pouvoir vivre correctement là où elles habitent et que ce travail nourrisse leur territoire. C'est ultra-simple et tout le monde le ressent. C'est pour cela que ce mouvement des gilets jaunes n'est pas qu'un remuement médiatique, il est extrêmement profond.

La fiscalité qui a déclenché cela, c'est-à-dire celle sur le diesel, il faut évidemment des accompagnements sociaux, c'est clair, on ne peut pas demander à des personnes qui n'ont que la voiture - cela fait 50 ans qu'un seul modèle se développe dans les provinces, on ne peut pas leur demander de payer plus cher, en plus on leur a dit d'acheter du diesel, ils font 40, 50, 100 kilomètres par jour dans toutes les campagnes ; en dehors des 10 grandes métropoles, c'est comme cela que cela se passe. C'est donc fou que la technocratie qui dirige ce pays ne l'ait même pas vu venir. Comme le disait M. Zani, cela fait 40 ans que c'est comme cela.

Nous nous trouvons donc à un moment très important, sans compter que le kérosène n'est pas taxé, le gasoil des grands tankers non plus, toute chose qui détruit et éloigne la richesse des territoires puisque l'on achète des produits très lointains fabriqués par des enfants. Tout cela devient trop long, je m'en excuse mais pouvoir s'exprimer sur des sujets aussi importants n'est pas si mal.

Concernant notre budget, j'ai entendu dire que la rigidité de notre budget du personnel communal pesait toujours, c'est parce que nous avons un petit budget, il ne faut jamais l'oublier. Si nous étions une ville riche, nous ne verrions pas le poids de la masse salariale sur notre budget. Il faut le prendre en compte. Je ne sais pas ce que signifient les villes de même strate.

Je vois que nous baissions notre encours de dette, plus que nous ne l'avions prévu au début du budget 2018, nous aurons donc un meilleur résultat. C'est très important.

Je vois aussi que, dans ce contexte budgétaire extrêmement difficile, quatre axes correspondent bien au début de notre mandature. En six ans, la nature en ville est une question de santé publique comme le disait Mme le Maire. Là, nous avons des équations très difficiles à tenir entre une urbanisation intense à trois kilomètres de Paris liée à une politique d'aménagement du territoire que nous ne maîtrisons pas et un besoin de logements énorme dans cette région Île-de-France dont je vous rappelle que les personnes partent dès qu'elles trouvent du travail en province. Nous sommes captifs.

Il faut répondre à cette problématique ainsi qu'à la question de la nature en ville, mais c'est extrêmement difficile.

Je crois néanmoins que nous tenons la route du mieux que nous le pouvons.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je n'ai plus de collègues inscrits, aussi, je vais dire quelques mots en complément des interventions.

Nous avons toutes et tous parlé du mouvement vécu par la France ces dernières semaines et la défiance vis-à-vis des politiques qui nous interpelle toutes et tous. Je crois que ce mouvement montre, s'il le fallait, que les politiques apparaissent incapables de maîtriser la finance qui, Pascale Mekeer vient de le rappeler, envahit tous les secteurs et qui dictent même sa loi et fait que les politiques apparaissent même incapables de sauver la planète, ce qui est tout de même notre bien le plus précieux. Ceci pose la question de reprendre le pouvoir sur ces questions, de montrer en quoi la puissance publique est capable d'incarner une politique qui relève ces défis - cette question extrêmement importante interpelle aussi notre démocratie - sinon de laisser continuer l'inexorable montée des extrêmes que l'on voit partout en Europe ou de voir des Trump, des Poutine, des gens dangereux à la tête de très grandes puissances mondiales.

Le mouvement que l'on a vu naître ces dernières semaines interpelle toutes les forces politiques, au-delà tous les démocrates de ce pays pour apporter des réponses durables. Cela dépasse ceux qui ont mis un gilet jaune. On voit les soutiens extrêmement importants de la population. On parle de 75/80 % de soutien de la part du peuple français. Je pense que cela interpelle sur la reprise en main, alors que les politiques donnent l'impression de laisser les puissances de l'argent dominer tous les secteurs de la vie, toute l'économie, tous les services publics ou le peu qui nous reste.

Je pense que c'est sur ces questions que nous sommes interpellés et qu'il est de notre devoir d'y travailler et d'y répondre. Il y a urgence à le faire pour que cela ne parte pas dans des dérives que

nous regretterions amèrement dans quelques années. On les voit déjà à l'œuvre aujourd'hui.

S'agissant de notre débat d'orientation budgétaire, Monsieur Martin, je trouve un peu facile l'argument selon lequel le modèle rigide dépend des subventions de l'État. Je ne sais pas ce que vous voulez dire par là, peut-être voulez-vous dire qu'il faudrait plus de libéralisme, plus de privé, je pense que c'est ce que vous voulez dire. C'est un choix que nous ne partageons pas.

À propos de la création des territoires de la Vallée Sud Grand Paris, je rappelle qu'il devait y avoir une nouvelle réforme institutionnelle qui ne verra pas le jour, ce n'est plus d'actualité. Je rappelle à tous les collègues que la création de ces gros territoires dans la petite couronne francilienne a été le résultat d'une loi qui nous a été imposée : les communes se sont retrouvées dans des territoires qu'elles n'ont pas choisis sans concertation avec leurs habitants. Quand on parle de la défiance vis-à-vis des politiques, ceci en fait partie. Aujourd'hui, les habitants se retrouvent dans de nouveaux territoires avec de nouvelles compétences. Je suis certaine que si vous interrogez les Balnéolais et Balnéolaises, vous constateriez qu'ils n'ont toujours pas compris que la ville de Bagneux ne s'occupe plus de l'aménagement. Il en est de même partout autour de nous.

Quand on parle de défiance et de crise démocratique, je pense que ceci en fait partie. Les habitants élisent une équipe municipale en 2014, ils flèchent des Conseillers municipaux qui siègent dans les agglomérations et, aujourd'hui, ils se retrouvent avec ceux qui les représentent qui ne sont pas forcément ceux qui étaient fléchés, pas tous en tous les cas, et avec un territoire qui n'a reçu aucunement "l'onction" de la population alors que ce territoire est devenu extrêmement important avec des pouvoirs extrêmement étendus.

Ce qui ne vous a pas échappé non plus, c'est le fait que, dans ce territoire, je suis minoritaire, j'ai même envie de vous dire ultra-minoritaire. Cela ne vous a pas échappé sur les choix et les orientations.

La seule chose que j'ai annoncée, c'est la baisse de la taxe des ordures ménagères. Vallée Sud a conclu un contrat d'enlèvement des ordures ménagères qui a permis à Vallée Sud Grand Paris, à 11 communes, de réaliser une économie de 1,90 M€. Normalement, si ce qui a été annoncé est tenu, la TOM pour Bagneux devrait baisser car nous étions un peu plus élevés comme trois autres villes d'ex-Sud-de-Seine.

Je comprends les questions que vous évoquez. Le travail se met lentement en place : un nouveau territoire de 11 communes et de 400 000 habitants avec une administration qu'il faut créer. C'est extrêmement compliqué. Des Maires n'ont pas choisi d'aller dans ce territoire, ils veulent garder leur autonomie communale et la maîtrise des choix politiques pour lesquels ils ont été élus.

À propos du budget du personnel, beaucoup se sont émus en Conseil municipal du remodelage du service public que nous avons entrepris. Nous avons effectivement restructuré les services, supprimé des postes dans certains endroits pour en affecter plus à d'autres, mais le ratio du personnel est intimement lié au nombre de services publics que nous avons. Tout le monde le sait.

Là où la restauration scolaire a été privatisée, 40 postes ont été économisés d'un coup. On le sait. Quand on crée une nouvelle crèche publique de 2 fois 45 berceaux, il faut du personnel. Si nous l'avions donnée au privé, elle nous coûterait effectivement moins cher.

Ce sont des choix politiques que j'assume car nous sommes garants de la qualité de ce que nous faisons.

Le conseil départemental des Hauts-de-Seine a la responsabilité de la restauration scolaire avec

Elior. J'ai été dans les trois CA des collèges, les professeurs expliquent en CA que c'est frugal, que les élèves qui déjeunent en premier ont à manger, mais que les autres n'ont parfois pas de dessert ou de laitage. Aujourd'hui, la gestion d'Elior à Bagneux, suite à la privatisation de la restauration dans les scolaires, est catastrophique, les enfants ne déjeunent pas correctement.

Nous avons fait effectivement des choix. Cela explique le haut ratio de personnels dans la ville que nous essayons de contenir dans le même temps. C'est au prix d'efforts sur le personnel, vous le savez, car nous sommes, dans le même temps, en tension dans des services, je le dis régulièrement.

Il y a plus de dix ans, quand il y avait des congés maladie, des congés maternité, les personnels étaient quasiment systématiquement remplacés. Aujourd'hui, on ne remplace quasiment jamais sauf dans les secteurs prioritaires tels que celui de la petite enfance, des secteurs où il y a des ratios d'encadrement obligatoires pour ouvrir les structures. C'est en tension et difficile dans les services municipaux.

S'agissant de la hausse des tarifs, en pratique, on propose une hausse de 1,5 %, au niveau de l'inflation voire inférieure. Je rappelle que l'on a gelé durant trois ans les tarifs de la restauration scolaire ainsi qu'à l'ensemble des collègues du Conseil municipal et que l'on nous reproche plutôt d'avoir des tarifs pas très élevés. Nous les augmentons de manière raisonnable. Franchement, les tarifs municipaux à Bagneux méritent la comparaison avec les autres. Vous verrez que nos tarifs, même dans les quotients les plus élevés, sont des tarifs sociaux qui profitent à tous, quelle que soit l'épaisseur de son porte-monnaie.

En matière d'emprunt, je répète que nous avons un recours à l'emprunt contenu et que la ville n'est pas du tout dans une situation d'alerte. Vous dites que nous avons 7 ans de remboursement de la dette, ce n'est pas 7 ans mais 5,4. L'alerte pour une ville d'une strate comme la nôtre est à plus de 9 ans. Nous ne sommes pas dans une situation de fuite en avant, où l'on ne regarde pas ces questions. Ces questions sont bien sûr pour nous prioritaires.

Vous évoquez plus 25 %, nous sommes dans les villes de notre strate. Notre ratio est de 1 331 € par habitant et le ratio moyen est de 1 310 € par habitant, ce n'est pas 25 % de plus. Je ne sais pas d'où vous vient ce pourcentage. Cela ne fait pas 25 % de plus mais environ 1 % de plus. Nous sommes donc vraiment dans des ratios extrêmement corrects. D'ailleurs, vous le verrez dans la note que l'on vous a donnée, il y a une délibération à ce sujet, il est question d'un emprunt que nous avons renégocié. Nous n'avons pas de souci, la ville a trouvé des prêteurs. Nous sommes en capacité de mettre en concurrence plusieurs banques pour tirer le meilleur pour nous-mêmes. Si nous étions dans une situation financière catastrophique, personne ne nous prêterait de l'argent ou ne renégocierait des emprunts comme nous allons vous le présenter tout à l'heure.

Monsieur Zani, vous avez dit qu'il n'était pas question de vidéoprotection ni de médiateurs dans le programme municipal. Je vous invite à le relire. La vidéoprotection a été évoquée. La phrase disait même : "expérimentation de vidéoprotection dans des quartiers ou des zones prioritaires définies en collaboration avec le commissariat de police". L'expérience de médiateurs a aussi été avancée... Pardon !

M. ZANI. - Les parkings et les endroits sensibles, c'est ce que j'ai dit.

Mme le MAIRE. -... dans le programme municipal. Je préfère le préciser.

Quant au stationnement réglementé et payant dans certaines zones de la ville, j'ai déjà eu

l'occasion de répondre à ces questions, nous avons essayé de faire quelque chose qui n'est pas une surtaxe pour les habitants de Bagneux. On a un stationnement résidentiel à 15 € par mois. Il n'y en a pas beaucoup autour de nous à ce prix. Je vous invite à aller voir les tarifs de Montrouge à côté, je crois qu'ils sont à 50 ou 60 € par mois. Nous ne sommes pas du tout dans les mêmes proportions. Nous avons essayé d'en tenir compte en ayant une délégation de service public qui ne fonctionne pas plus que nécessaire les habitants tout en nous permettant de réguler petit à petit le stationnement qui est encore bien trop anarchique dans bien d'endroits de la ville.

D'ailleurs, maintenant, des habitants me disent : "Madame le Maire, pourquoi ne l'avez-vous pas fait là ?". J'ai plutôt des demandes pour me dire que nous n'avons pas été assez loin.

Dans le Nord, par exemple, des gens qui habitent rue Cosson ou rue Jean Longuet me disent : "vous auriez dû mettre le stationnement réglementé dans nos rues car chez nous, c'est la pagaille". Nous avons dit que nous le ferions dans le nord à l'arrivée de la ligne 4, en 2021, mais des gens me demandent déjà de mettre le stationnement réglementé. Vous voyez bien que cela a libéré de la place et cela permet aux résidents et aux habitants qui vivent dans ces quartiers de se stationner correctement. Cela nous a enlevé également des véhicules ventouses de manière extrêmement importante. Nous avons tous en tête des personnes qui avaient deux ou trois voitures dont deux qui ne roulaient jamais. Cela a libéré l'espace public de ces voitures qui n'avaient rien à faire là.

Je crois que c'est plutôt bien, même si j'ai bien conscience que ce n'est pas populaire quand on le met en place. Aujourd'hui, je crois que c'est rentré et je pense que l'on pourra déployer la deuxième phase de manière satisfaisante quand le métro sera arrivé jusqu'à Bagneux.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire. Il nous reste à voter.

On prend acte pour dire que le débat a eu lieu, je ne vous demande pas d'acquiescer aux orientations. Je pense qu'il n'y a pas de souci de ce point de vue.

M. ZANI. - Oui. C'est un vote habituel.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie pour la qualité de ces échanges.

FINANCES

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 - COMMUNE DE BAGNEUX (BUDGET ANNEXE : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)

Mme le MAIRE. - Vous avez vu que l'on prévoit 20 000 €. Je pense qu'il n'y a pas de débat ou de question sur ce point.

On en prend acte à l'unanimité également.

FINANCES

4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2018

Mme BOUDJENAH. - Je vais vous la présenter rapidement car nous l'avons examinée avec les commissaires présents à la commission des finances. Les derniers ajustements de l'année sur l'exercice 2018 mettent en évidence une partie des économies de gestion que nous avons réalisées et qui tiennent compte du décalage de calendrier d'un certain nombre de projets.

Même si nous venons d'en parler dans le cadre du DOB, je souhaiterais répéter que ce décalage conduit à baisser significativement le recours à notre emprunt cette année puisque nous avons voté pour aller jusqu'à 14,90 M€ et que nous arrêtons en cette fin d'année à 11,70 M€ d'emprunt. Cela représente 3 M€ de moins que ce que nous avions budgété.

Pour pointer quelques aspects de la décision modificative, nous enregistrons quelques subventions parfois à reverser à des associations. Je pense notamment au projet S'éveiller en culture pour ce qui concerne la petite enfance avec une subvention de 15 000 € que nous avons obtenue de l'État ou encore à une subvention reçue de la métropole du Grand Paris pour l'association AAA avec laquelle nous construisons l'Agrocité, une diminution des conventions de prestations de services avec Vallée Sud Grand Paris liée notamment au transfert récent d'un poste de la ville à VSGP sur la compétence aménagement.

Pour les médiateurs, 165 000 € ont été budgétés initialement, mais nous avons dépensé moins, du fait de la mise en œuvre décalée du projet. Le montant n'est donc que de 70 000 € et, finalement, cela a été passé en marché et non en subvention comme nous l'avions pensé initialement.

À noter également une diminution du fonds de compensation des charges territoriales de la part de Vallée sud Grand Paris.

Enfin, sur la section d'investissement, nous avons fait une bonne opération. Je peux peut-être le dire maintenant, ainsi, Mme le Maire pourra passer dessus directement tout à l'heure, il y a eu un remboursement anticipé - nous l'avons examiné en commission des finances - d'un emprunt à hauteur de 1,40 M€. Il était de 2 M€ initialement, contracté en 2011 auprès d'une filiale du Crédit Agricole. La marge était relativement élevée au regard des conditions du marché actuelles. Nous avons opté pour un remboursement anticipé sans pénalités, financé par un autre prêteur en l'occurrence Arkea qui nous a fait une belle proposition. Cela permet de payer 56 000 € d'intérêts financiers en moins. C'est bien une bonne opération que nous intégrons dans cette décision modificative.

Vous avez sous les yeux un certain nombre d'ajustements liés à des décalages d'opérations soit parce qu'elles sont reportées comme les travaux de la crèche des Rosiers soit parce qu'elles ont été avancées, qu'elles se sont déroulées plus rapidement, travaux pour lesquels nous avons obtenu de la part de l'État - c'est une maigre consolation après la suppression de la prime aux maires bâtisseurs - 458 000 € de dotation, de soutien à l'investissement local.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des demandes d'explication ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Mme le MAIRE. - Merci.

FINANCES

5 - GARANTIES COMMUNALES

MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE LIGNE DE PRET REAMENAGEE, CONTRACTEE PAR LA SA HLM EFIDIS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SELON LES CONDITIONS DEFINIES DANS L'AVENANT DE REAMENAGEMENT N° 85529

Mme le MAIRE. - Nous en avons déjà examiné la dernière fois.

Il s'agit des garanties communales maintenues dans le cadre des réformes gouvernementales et des ponctions sur le logement social.

Le gouvernement a offert la possibilité aux organismes HLM d'allonger leur durée d'emprunt pour leur permettre d'être un peu moins en difficulté. Il a donc été demandé à la Caisse des Dépôts d'accompagner les organismes HLM.

La durée de la garantie d'emprunt contractée par EFIDIS a été allongée de 10 ans.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je vous avais dit au dernier conseil qu'il y en aurait d'autres, les voilà qui arrivent.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

FINANCES

6 - GARANTIES COMMUNALES

DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA HLM IDF HABITAT POUR UN PRET D'UN MONTANT DE 115 200 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A COMPLETER LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE LA TOUR 2 DU 21 RUE DES CUVERONS A BAGNEUX (96 LOGEMENTS SOCIAUX)

Mme le MAIRE. - Nous avons la même chose au profit d'IDF Habitat pour un prêt de 115 200 € pour le 21 rue des Cuverons. Il s'agit là aussi d'un rallongement.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTIONS = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

FINANCES

7 - GARANTIES COMMUNALES

DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA HLM IDF HABITAT POUR UN PRET D'UN MONTANT DE 46 000 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A COMPLETER LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE LA TOUR 3 DU 1 RUE DES TERTRES A BAGNEUX (92 LOGEMENTS SOCIAUX)

Mme le MAIRE. - Nous avons, toujours au profit d'IDF Habitat, 46 000 € pour le 1 rue des Tertres.

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTIONS = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

FINANCES

8 - REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE REFINANCER UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA CA-CIB POUR UN MONTANT DE 1 400 000 € CORRESPONDANT AU CAPITAL RESTANT DU, ACCEPTATION DU CONTRAT CORRESPONDANT A PASSER AVEC ARKEA POUR UN EMPRUNT DE 1 400 000 € ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Yasmine Boudjenah vient d'en parler et je vous le disais en conclusion sur le DOB, nous renégocions ce contrat que nous pouvions racheter sans pénalités. Arkea devient notre prêteur pour ce contrat.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

FINANCES

9 - REMISES GRACIEUSES

REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2016 A 2018

Mme le MAIRE. - Ces remises gracieuses sont demandées par le Trésor Public pour 1 149,88 €. Un particulier, passé en commission de surendettement, a demandé à la Trésorerie d'annuler la

dette à la ville.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FINANCES

10 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2013 A 2017

Mme le MAIRE. - On a des remises en non-valeur de 2013 à 2017 pour un montant de 46 042,52 €. Il s'agit de petites dettes qui n'ont pas pu être recouvrées par la Trésorerie.

M. ZANI. - Gilets jaunes obligent, la précarité est là aussi.

Mme le MAIRE. - Oui et cela nous fait perdre des recettes.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FINANCES

11 - INVENTAIRE

REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS ET D'UNE OPERATION DE CESSION

Mme le MAIRE. - Cet inventaire concerne Champlan. L'état de l'inventaire et l'état de l'actif du comptable n'ont pas été entièrement mis à jour suite à l'opération de la vente de Champlan qui date de 2010. Il faut autoriser la réalisation d'une écriture d'ordre équilibrée qui n'impacte pas le budget. C'est une régularisation qui nous est demandée par la Trésorerie.

Des personnes souhaitent-elles intervenir ?

M. ZANI. - Merci Madame le Maire, l'écriture comptable correspondant à cette cession n'a engendré que le prix de vente du terrain, d'où notre interrogation sur l'affectation des biens immobilisés liés au centre de Champlan : ont-ils été cédés à l'acquéreur ? Repris par la commune ? Peut-être une mise au rebut aurait permis d'éviter ces erreurs comptables.

Quelles que soient vos réponses, on ne va pas commenter une erreur comptable, une de plus, reproduite durant 8 ans consécutivement, mais Madame le Maire, permettez-moi, par une question détournée, d'avoir votre avis sur une situation similaire. Si vous étiez à notre place, soyez tout de même rassurée que cette question ne s'apparente pas à un vœu qui, d'ailleurs, serait irréalisable dans le contexte actuel, qu'il soit national ou local.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Quelle est la question ?

M. ZANI. - La question est : où sont ces biens immobilisés ? Vous les avez repris, vous les avez jetés, vous les avez vendus ?

Mme le MAIRE. - M. Fabbri va vous répondre.

M. ZANI. - Puisqu'ils étaient amortis pendant 9 ans, c'est comme s'ils étaient dans l'actif.

M. FABBRI. - Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, le Centre de Loisirs de Champlan a été vendu à la commune de Champlan, je me permets de le redire, tout le monde ne l'ayant pas en tête, pour lui permettre de créer un lieu de services publics à disposition de sa population. La plupart des mobiliers et bien meubles qui étaient à l'intérieur du bâtiment ont été cédés à la commune de Champlan en même temps que le terrain, même si nous avons récupéré de mémoire quelques éléments (centre de loisirs et accueil pour les enfants essentiellement pour nous).

Comme l'indique le rapport, nous avons omis de les sortir de notre inventaire d'actifs comptables à ce moment-là. Voilà où sont les biens.

L'essentiel des biens mobiliers du centre Champlan est resté à Champlan à destination des enfants et des familles de Champlan. Quelques-uns sont revenus chez nous. Ils sont intégrés depuis 8 ans dans le travail de la Direction de l'éducation.

M. ZANI. - Il n'y avait donc pas de raison de les amortir.

M. FABBRI. - Si. Les biens laissés avec le bâtiment et le terrain à destination de la Mairie de Champlan qui ont donc été cédés ont besoin de sortir de l'actif de Bagneux puisqu'ils n'y figurent plus.

M. ZANI. - Il aurait fallu faire une mise au rebut pour les faire sortir de l'actif. Or, cela n'a pas été fait.

Mme le MAIRE. - Non parce que nous les avons vendus en partie avec la transaction. Nous les avons amortis à tort.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - C'est une erreur technique de notre part.

FINANCES

12 - SUBVENTIONS

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE DE 1 400 EUROS

Mme le MAIRE. - C'est pour la réalisation de l'espace senior à la résidence de personnes âgées. La somme est petite.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FINANCES

13 - INTERCOMMUNALITE

APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) INSTITUTEE ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES

Mme BOUDJENAH. - C'est la CLECT de la MGP non celle de la Vallée Sud Grand Paris. Cela a

peu d'impact car, pour ce qui nous concerne, le rapport qui a été approuvé réduit de près de 8 000 €, une petite somme, l'attribution de compensation versée par la MGP. Cela correspond à l'évaluation du coût de la charge transférée relative à la compétence lutte contre les nuisances sonores.

La CLECT de la métropole a fait état de l'évaluation des charges transférées. Il y en a 7 . Vous les avez en début de rapport. Pour ce qui nous concerne, une seule nous impacte. Toutes les communes doivent approuver avant la fin de l'année l'ensemble du rapport de la CLECT dont je vous fais grâce.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

HABITAT

14 - PROTOCOLE D'ACCORD

REVISION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET HAUTS-DE-SEINE HABITAT CONCERNANT LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE ABBE GREGOIRE-MIRABEAU ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme SEISEN. - Il s'agit d'une révision de ce protocole d'accord que nous avons déjà passé en Conseil municipal précédemment. La révision consiste en la modification du point 8 tel qu'il est inscrit dans la délibération notamment pour permettre à la réhabilitation de la Barre Mirabeau de commencer dans les plus brefs délais. Vous avez le détail de cette modification.

La réunion publique qui s'est tenue il y a deux ou trois semaines annonce cette réhabilitation. Espérons que d'ici fin 2019, la réhabilitation commence de manière effective une fois que l'ensemble des entreprises aura été désigné par le bailleur.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de remarques sur ce point ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

HABITAT

15 - EXONERATION DE TFPB (TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES)

APPROBATION DES CONVENTIONS AVEC DOMAXIS ET HAUTS-DE-SEINE HABITAT PORTANT EXONERATION DE TFPB POUR LES RESIDENCES SITUEES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR LA PERIODE 2019-2020 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme SEISEN. - C'est une délibération que nous devons passer tous les ans avec les rapports des bailleurs qui doivent justifier de l'utilisation de l'abattement de la TFPB dont ils bénéficient en quartiers prioritaires de la ville. En l'occurrence, là, deux quartiers sont concernés : le quartier de la Pierre Plate avec une exonération pour le bailleur Domaxis qui s'élève à 42 647 € et le quartier

de l'Abbé Grégoire Mirabeau avec une exonération plus conséquente de 174 696 €. Ils doivent justifier de l'usage de cet abattement.

Pour rappel, cet abattement n'est compensé qu'à hauteur de 40 % pour la commune par l'État, ce qui continue d'être pour nous une préoccupation car il est hors de question - c'est une revendication – que nous puissions avoir une compensation intégrale de l'État de cet abattement sinon cela reviendrait à faire payer aux communes qui ont des quartiers prioritaires leur propre financement de péréquation locale.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous la votons tous les ans, c'est pour les quartiers QPV. Enfin, tous les ans, on verra. Nous la votons encore cette année. On verra parce que ce qu'évoque Nadia Seisen est une vraie question : c'est pour aider les bailleurs dans les quartiers QPV, mais en fait en majorité, c'est la collectivité qui les aide, donc c'est un souci.

Nous passons au vote

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

HABITAT

16 - ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL 92 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT POUVANT MOBILISER LE DISPOSITIF DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous reconduisons la convention avec l'ADIL 92 qui aide les demandeurs de logement dans le dépôt de leur dossier DALO (droit au logement opposable).

On renouvelle cette convention.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarques ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMÉNAGEMENT URBAIN

17 - ZAC DE LA FONTAINE GUEFFIER

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD - GRAND PARIS CONCERNANT LE REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE LA ZAC FONTAINE-GUEFFIER ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LA SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Nous en avons déjà parlé au précédent Conseil municipal. D'ailleurs, je me souviens d'avoir dit que c'était la dernière fois que l'on en parlait, eh bien non. Nous avons constaté la clôture de cette ZAC avec un excédent de 666 000 €. La subvention de ce soir va servir à organiser le reversement car cela doit passer par Vallée Sud Grand Paris.

Nous devons passer une convention de transfert pour récupérer ce boni de ZAC.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMÉNAGEMENT URBAIN

18 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE DELEGATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT A PASSER AVEC LES FILS DE MME GERAUD ET AUTORISATION A DONNER A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Cet avenant intègre le fait que le marché de village est passé le samedi matin. Nous avons changé le jour mais aussi le périmètre du marché puisqu'il est revenu sur la rue. Il acte le fait qu'une séance annuelle ne sera pas effectuée, celle du week-end de la fête des vendanges. Il n'est pas possible pour nous de tenir concomitamment la fête des vendanges et le marché village. Un samedi par an est acté dans l'avenant.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMÉNAGEMENT URBAIN

19 - OUVERTURES DOMINICALES

PROPOSITION D'ARRETE MUNICIPAL PROPOSANT LES DATES DEROGATOIRES D'OUVERTURE DOMINICALE POUR LE COMMERCE DE DETAIL ET POUR LES COMMERCES DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES

Mme le MAIRE. - C'est la même délibération qu'en 2017 que nous proposons de maintenir avec les jours institués. Nous n'avons pas eu de demandes supplémentaires de commerces.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - La loi Macron prévoit l'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an. De plus, suite au mouvement des gilets jaunes, Emmanuel Macron a proposé de remettre la défiscalisation des heures supplémentaires proposée par Nicolas Sarkozy et retirée par François Hollande.

Dans le contexte économique morose actuel, pour les commerces au détail, n'aurait-il pas été plus judicieux de fixer 12 dimanches dans l'année avec possibilité pour les commerçants d'ouvrir à leur convenance lors de ces 12 dimanches, 5 dimanches, 6, 7, enfin, le nombre jusqu'à 12 à leur convenance ?

Cela aurait été plus judicieux.

Mme le MAIRE. – J'ai essayé de le dire dans mon introduction, nous n'avons pas eu de demandes

de commerces supplémentaires, donc nous n'avons pas eu à examiner des demandes allant au-delà de 5 jours. Je rappelle que les commerces types Auchan, Franprix, etc. sont ouverts tous les dimanches. Je ne sais pas à quels commerces vous pensez pour lesquels nous aurions pu gêner l'ouverture.

M. MARTIN. – Je suis juste allé voir le magasin de voitures Citroën sur la N20. Je leur ai posé la question. Ils m'ont dit qu'on ne leur avait jamais demandé le nombre de dimanches qu'ils pouvaient ouvrir. Eux sont assez ouverts. Je ne suis pas sûr qu'ils auraient ouvert plus de 5 dimanches mais cette demande officielle ne leur a pas été faite.

Mme le MAIRE. - Nous n'allons pas solliciter les commerçants un par un, mais si nous avons reçu une demande, nous l'aurions soumise au Conseil municipal. Des villes, notamment là où il y a des centres commerciaux, sont évidemment sollicitées sur plus de jours d'ouverture que 5.

Nous n'avons pas eu de sollicitation donc nous proposons de conduire la délibération pour l'année.

M. ZANI. - Il faut souligner aussi que la plupart des commerces à Bagneux sont ouverts le dimanche : les boulangeries, les bouchers, les sandwicheries, les restaurants, etc. Je ne vois pas avoir un débat pour autoriser les commerçants à ouvrir le dimanche. Il n'y en a pas tellement. De plus, selon le principe de la loi, il s'agissait d'endroits touristiques. Ce n'est pas dénigrer notre ville que de dire que Bagneux n'est pas une ville touristique.

Mme le MAIRE. - Vous avez raison, la loi s'adresse plutôt aux zones touristiques qu'à des villes comme la nôtre.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE*

➤ *AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*

SERVICES TECHNIQUES

20 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 17015038 PASSEE AVEC LE CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme MEKER. - Nous avons obtenu une subvention d'un montant de 270 162 € du Conseil régional d'Île-de-France pour financer la maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire le travail de l'architecte qui supervise pour nous le chantier de restauration.

Dans le cadre de cette subvention, il était indiqué une date de début de chantier. Étant donné qu'il a dû commencer à travailler un peu plus tôt, en juillet 2017 et non plus à l'automne 2017, nous devons autoriser Mme le Maire à signer un avenant rétablissant la chronologie pour pouvoir obtenir cette subvention.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de débat ?

(Aucun.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

21 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 731505 PASSE AVEC BLONDEL METAL POUR L'AJOUT DE TRAVAUX DE FERRONNERIE SUPPLEMENTAIRES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme MEKER. - Là, c'est un peu moins facile. Il y a un aléa de chantier, une dépense supplémentaire : lorsqu'il a fallu travailler sur la grande verrière de la crucifixion, on s'est aperçu que les ferrures qui protégeaient cette verrière ne pouvaient pas être conservées. On ne pouvait pas le voir au moment du dossier d'étude très détaillé. De visu, on pouvait imaginer que c'était possible, ce n'était pas le cas, il fallait aussi changer une autre partie que l'on appelle le feuillard destiné à soutenir le vitrail. Cela a engendré des frais supplémentaires dans le marché qui nous unissait à Blondel Métal, le ferronnier qui s'occupe de cela.

Nous devons autoriser Mme le Maire à signer un avenant qui rajoute la somme de 8 189,70 € TTC.

Nous devons donc signer un avenant qui augmente le marché de travaux.

Mme le MAIRE. - L'augmentation est de 0,79 %.

Mme MEKER. - Oui, du marché global.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

22 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND

APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU MARCHE N° 673901 DE MAITRISE D'OEUVRE PASSE AVEC "A & M. PATRIMOINE" POUR L'AJOUT DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme MEKER. - Dans le cadre de sa prestation de maître d'œuvre, des aléas ont augmenté le marché comme nous venons de le voir pour Blondel Métal. Là, il s'agit d'un avenant concernant le marché de maîtrise d'œuvre. Il y a donc eu quelques aléas au cours des travaux de restauration.

Toujours à la demande de la DRAC qui supervise la bonne tenue historique du chantier, de très belles stalles trouvées seront remises en place, le support de l'orgue, la tribune au-dessus de la porte, une très belle tribune, présente un problème structurel qui n'avait pas pu être détecté plus tôt. Enfin, les pigeons reviennent s'installer autour du clocher, non seulement, cela gêne le chantier, mais mettrait en péril les pierres qui viennent d'être nettoyées. Un système d'ondes électromagnétiques empêche le pigeon de se poser sur celles-ci. Ce sont d'autres frais. Des demandes complémentaires ont par ailleurs été formulées par la DRAC en réunion de chantier, qui n'avaient pas été intégrées au programme initial et notamment la dépose intégrale du vitrail, très précieux et classé, de la crucifixion qui se trouve au fond du cœur.

La ville a donc souhaité que l'ensemble de ces travaux soit ajouté au programme initial, portant le coût des travaux de 1 757 000 € hors taxes à 1 933 991,20 € hors taxes.

Dans ce cadre, il faut modifier le montant de la rémunération de notre maître d'œuvre.

Un avenant n° 3 pour un montant de 13 629,80 € hors taxes a été établi, ce qui portera le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre de 126 900 € à 140 529,80 €.

Je vous rappelle que nous avons une subvention de la région à hauteur de 270 000 € pour cette maîtrise d'œuvre.

Mme le MAIRE. - Merci.

Pas de question ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

23 - MAINTENANCE, DEPANNAGE ET REMPLACEMENT DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DES MOYENS D'INTERVENTION

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES

Mme le MAIRE. - Il y a eu une CAO le 29 novembre 2018. Il s'agit du remplacement du système de sécurité incendie et des moyens d'intervention. Les deux lots ont été attribués.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

24 - MARCHE PUBLIC ECLAIRAGE DES STADES ET ECLAIRAGES EXTERIEUR DES BATIMENTS COMMUNAUX 2015-2018

APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU MARCHE N° 572001 A PASSER AVEC LA SOCIETE CITEOS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - On proroge de 6 mois le marché passé, avec la Société Citéos, qui a pour objet d'assurer le fonctionnement régulier de l'éclairage propre aux équipements communaux.

M. MARTIN. - Je suis toujours gêné avec ce type de résolution où l'on prolonge de 6 mois un marché alors que nous aurions pu l'anticiper. Nous aurions pu faire un nouveau marché cette année. Je pense que vous aviez d'ailleurs prévu le budget associé pour le renouvellement de ce marché cette année. Cela éviterait des frais comptables et de transfert d'une année sur l'autre. C'est une simple remarque.

Mme le MAIRE. - Nous prolongeons ce marché parce que nous ne l'avons pas passé dans les temps. Nous n'avons pas suffisamment anticipé. Nous aurions préféré que cela ne soit pas comme cela mais ça l'est. Je vous propose donc cet avenant.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

SERVICES TECHNIQUES

25 - FOURNITURE DE VEGETAUX ET DE TERREAUX

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - Les lots ont été attribués en CAO le 29 novembre 2018. Je vous fais grâce des entreprises retenues, vous les avez dans la délibération.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

26 - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - SIFUREP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE)

RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE POUR L'ANNEE 2017

Mme le MAIRE. - Je ne vous propose pas qu'on le présente.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

C'est un rapport que nous sommes obligés de passer tous les ans.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

27 - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - SICOMU (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS)

RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS POUR L'ANNEE 2017

Mme le MAIRE. - Il nous faut l'approuver. Il a été approuvé à l'unanimité en comité syndical.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INFORMATIQUE

28 - MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES PUBLIQUES

OUVERTURE DE DONNEES PUBLIQUES GEOGRAPHIQUES ET CADASTRALES DE LA VILLE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - C'est pour permettre à tous les systèmes de GPS d'identifier tout ce qui bouge

dans la ville.

Mme SEISEN. - Tout ce qui bouge ou qui ne bouge pas.

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

29 - FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 891801 A PASSER AVEC BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES SAS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous modifions pour deux raisons le seuil financier à la hausse par rapport au marché initial pour un montant de 28 000 €, cela représente une augmentation de 8,9 %, et on ajoute dans ce marché une prestation de maintenance qui n'avait pas été prévue au départ.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

30 - AIDES FINANCIERES AUX ASSOCIATIONS

VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CITOYEN

Mme BOUDJENAH. - C'est la première attribution de projet dans le cadre de l'appel à projet citoyen que nous avons créé et dont la clôture des dépôts possible était au 31 octobre dernier.

La première commission s'est tenue le 23 novembre. Nous avons retenu 12 des 13 projets dont 3 individuels portés par des habitants engageant au total un peu plus de 6 000 €. Les 9 autres sont portés par des individuels adossés à des associations ou directement par des associations.

Vous avez la liste sous les yeux. Il y a une diversité de projets. Je vous en cite un : un projet participatif, l'achat d'un broyeur pour alimenter les composteurs de la ville, projet d'organisations d'activités de type fêtes des voisins et vide-greniers pour une amicale de locataires ou encore le développement d'activités autour du handball pour les filles, c'est d'actualité.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire. Il n'y a pas de souci sur les projets portés par des habitants mais nous nous posons la question des subventions octroyées aux associations, ne s'agit-il pas d'une subvention déguisée ?

Mme le MAIRE. – Elle n'est pas déguisée dans le sens où elle est publique. Si nous voulions la déguiser, nous ne la passerions pas en Conseil municipal. Vous vous interrogez sur le fait qu'il y a

beaucoup de projets associatifs. Il est à souhaiter qu'il y ait plus de projets de groupes de citoyens et que ce ne soit pas utilisé par les associations pour financer des projets complémentaires.

Je pense qu'il y a eu une attention à regarder que ce soit vraiment, même quand c'était associatif, pour de nouvelles actions et non pour des actions qui étaient déjà dans ce que font habituellement les associations. C'est le cas pour le hand par exemple où ils accueillent gratuitement des gamines en stage de hand pendant les vacances. C'est vraiment une action supplémentaire par rapport à ce qu'ils font d'habitude. C'est évidemment une préoccupation.

Mme BOUDJENAH. - Vous avez raison, Monsieur Rousseau. Nous nous sommes posé la question lors de cette première commission d'attribution pour nous roder en quelque sorte et faire le constat que, pour cette première saison, ils ont été les plus attentifs à cet appel à projets, peut-être parce qu'ils avaient des projets déjà dans la tête ou dans les tiroirs qu'ils ont pu déposer. Il est vraiment à souhaiter qu'à l'avenir les habitants osent émettre des demandes de montants pas forcément très élevés.

Nous avons examiné les dossiers. Pour information, nous n'avons pas systématiquement accordé le montant total demandé pour tous les projets provenant des associations. Nous avons regardé ce qui était vraiment du ressort de quelque chose qui pouvait être nouveau, ponctuel, en tout état de cause n'étant pas déjà couvert par une subvention municipale ou autre car des associations peuvent avoir d'autres types de subventions. Il y a par exemple la création d'un nouveau fonds, le Fonds de Fonctionnement de la Vie Associative.

Même si ce n'était pas demandé dans le dossier, nous nous sommes permis de faire des recoupements d'informations pour être les plus transparents possible et jouer franc-jeu dans la manière dont nous sommes revenus vers chacune des associations pour leur exposer ce que nous avons cru pertinent de subventionner dans le cadre de cet appel à projet citoyen.

En même temps, le règlement que nous avons défini n'interdisait pas aux associations de déposer.

Nous nous étions posé la question. Les associations ne sont pas toutes de même nature : certaines perçoivent déjà de grosses subventions, ont une grande expérience, tandis que d'autres sont plus petites pour lesquelles l'appel à projets peut être pertinent. Aussi, nous avons fait le choix de ne pas fermer la porte de manière arbitraire.

Maintenant, il faut que l'on se tienne à cela et que l'on fasse passer le message, mais je pense qu'elles ont compris qu'il s'agit bien de financer, dans le cadre de cet appel à projets, des projets spécifiques, ponctuels qui ne sont pas forcément amenés à être chaque année remis à cette demande de subvention.

Maintenant, n'hésitez pas à faire passer le message pour que des habitants puissent déposer des projets.

Mme DAVID. - Je voudrais ajouter quelque chose. L'amicale des locataires Peri Olivettes avait déposé ce projet - en voyant le titre, je pense qu'il s'agit du même - auprès du fonds de développement de la vie associative car elle cherchait des fonds pour acheter du matériel pour faciliter leur fête des voisins et le vide-grenier. Ce projet a été rejeté car, dans ce type de demande de subvention, il faut demander au minimum 5 000 €. Ils n'ont pas besoin de beaucoup. Dans les appels à projets départementaux, régionaux ou autres, des subventions de ce type ne passent jamais car elles ne sont pas assez élevées. Les financeurs ne veulent pas verser 1 000 € à une association, ils disent que c'est du ressort de la commune. Ils ne subventionnent que des demandes

de subventions importantes. Cela pénalise les petites associations car il faut remplir le dossier du Fonds de Développement de la Vie Associative qui est énorme pour obtenir pas grand-chose.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

31 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 50 000 EUROS AU PPCM - APPROBATION DE L'AVENANT N° 9 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNEE AVEC LE PPCM POUR SON ACTION SUR LA FETE DES VENDANGES ET PREFIGURATION DU LYCEE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous souhaitons attribuer une subvention complémentaire au Plus Petit Cirque du Monde de 50 000 € pour deux raisons :

- d'abord pour son implication dans la préparation à la fête des vendanges consistant à plusieurs interventions dans les écoles, les quartiers et les centres sociaux.

- ensuite, vous savez probablement que nous avons été lauréats du projet La Preuve par 7 piloté par l'architecte urbanisme Patrick Bouchain, projet retenu par le ministère de la cohésion sociale et le ministère de la culture.

Nous sommes lauréats avec Le Plus Petit Cirque du Monde pour travailler d'ores et déjà sur la préfiguration du futur lycée, de ce que l'on a appelé la maison du lycée sur le site des Mathurins.

Un dernier élément, afin que vous l'ayez en tête, nous travaillons depuis plusieurs mois avec l'État et le territoire sur un conventionnement possible entre Le Plus Petit Cirque du Monde, l'État, la commune et Vallée sud Grand Paris afin que l'État et la Vallée Sud Grand Paris doublent la subvention qu'ils donnent actuellement qui est d'environ 70 000 €. Celle-ci passerait à 140 000 €. C'est en très bonne voie. Ce serait le cas en 2019. Nous pourrions aboutir à une convention de 3 ans de la DRAC avec le PPCM, la ville et le territoire.

Voilà les quelques éléments que je me devais de vous donner.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

ADHESION

32 - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT "SIPP'N'CO"

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A SIGNER L'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'N'CO

Mme le MAIRE. - Il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat SIPP'n'CO créée par le SIPP'EREC, un nouvel outil juridique de mutualisation des achats. Cela concerne la performance énergétique, la mobilité propre, la téléphonie, le réseau Internet, le service numérique de l'aménagement de l'espace urbain, le service numérique aux citoyens, l'information géographique et les prestations techniques pour le patrimoine de la ville. Cette adhésion implique une participation financière annuelle comprenant deux parts :

- Une part fixe : le coût par habitant est de 0,16 €. Le plafond maximal à ne pas dépasser est de 5 800 €.

- une part additionnelle qui sera déterminée en fonction du nombre de bouquets auxquels la commune a adhéré.

Y a-t-il des questions, des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

33 - CIMETIERE COMMUNAL

REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES TAXES FUNERAIRES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Mme le MAIRE. - Nous proposons de les augmenter de 1,5 %.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

34 - CIMETIERE COMMUNAL

REVALORISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS NECESSAIRES AUX OBSEQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Mme le MAIRE. - Nous les augmentons de 1,5 %.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

35 - ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES**

Mme le MAIRE. - Elle est de 1,5.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Il y a deux petites erreurs dans cette délibération que je propose de corriger sous l'œil attentif de Bernadette David.

Il est écrit : "*considérant que la commune de Bagneux augmente ainsi ses tarifs de 1,5 %*", il faut ajouter après : "*arrondis à l'Euro près*". L'autre fois, nous l'avions oublié aussi et nous avons dû la revoter.

La deuxième petite erreur concerne l'article 5. Il est marqué pour 2019 en face de "Associations de Bagneux" 514 €, en fait, ce n'est pas 514 mais 513€. C'est 505 + 1,5 %, ce qui fait 513 €. C'est arrondi à l'Euro près.

Merci Madame David de votre œil avisé ; grâce à vous, les associations ont gagné un Euro.

Mme DAVID. - C'est surtout que la délibération sera juste.

Mme le MAIRE. - Je vous fais adopter ces modifications ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

TARIFS

36 - TARIFS DENTAIRES**CREATION DE NOUVEAUX TARIFS DENTAIRES APPLICABLES AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE LOUIS PASTEUR**

M. PAYEN. - Il s'agit de nouveaux tarifs dentaires pour des actes non pris en charge par la CPAM hors nomenclature. Cette proposition vise donc à rapprocher ces tarifs du coût réel des soins. Il s'agit donc tout simplement d'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

M. MARTIN. - Le titre de cette résolution concerne les tarifs dentaires, médicaux. Quand on lit la résolution, on ne parle que de codification et de nouvelle codification. Mes deux questions sont les suivantes : cette nouvelle codification va-t-elle entraîner une nouvelle grille de prix ? Quel est l'écart de prix entre 2018 et 2019 ? A-t-on une estimation du nombre de personnes bénéficiant de ces prestations ?

M. PAYEN. - Pour la seconde question, je pense que la réponse est négative. Pour l'instant, je pense que nous n'avons pas d'estimation.

Mme le MAIRE. - Nous devons le savoir mais nous n'avons pas cette information avec nous.

M. PAYEN. - Pouvez-vous répéter votre première question, Monsieur Martin ?

Mme le MAIRE. - Quels sont les tarifs ?

M. MARTIN. - On nous parle de tarif dans le titre et, dans la délibération, il est question de nouvelle codification. On nous affiche d'ailleurs un tableau avec une nouvelle codification et des tarifs. Ma question est : quel est l'écart ? Les prix entre 2018 et 2019 évoluent-ils du fait de cette nouvelle codification ? On ne voit que les tarifs liés à cette nouvelle codification. J'aurais voulu savoir s'il y avait une augmentation des tarifs.

M. LE THOMAS. - Cela n'y est pas, c'est nouveau !

Mme le MAIRE. - Je comprends qu'ils n'étaient pas codifiés avant. Aujourd'hui, on les codifie pour obtenir le remboursement de la Sécurité Sociale au tarif réel de codification de ce type d'acte.

M. MARTIN. - C'est pour cela que ma question est : la codification de ces tarifs va-t-elle avoir pour effet de les augmenter ?

M. LE THOMAS. - Cela permettra surtout d'être remboursés.

M. MARTIN. - J'ai bien compris. Je voudrais savoir si le fait de codifier ces tarifs, ils en ont profité pour augmenter les coûts ?

Mme le MAIRE. - Je vous propose Monsieur Martin que l'on se renseigne. Je ne pense pas qu'avec ce que nous votons, les usagers payeront plus cher. Je pense que cela permet à la ville d'être mieux remboursée. Pour moi, ce n'est que cela qui change. C'est ce que je comprends, mais comme je ne veux pas vous dire de bêtise, nous le vérifierons.

Isabelle, vous le vérifiez et nous envoyons un mail au Conseil ou nous apportons la réponse la prochaine fois. Nous vous répondrons exactement.

M. PAYEN. - On imagine mal qu'un détartrage puisse être inférieur à 25 € par exemple. Il faut quand même payer le temps passé du praticien. Cela demande bien 10 à 15 minutes.

Mme le MAIRE. – Je crois que la question de M. Martin consiste à savoir ce qui change pour les usagers par rapport à avant et, si cela ne change rien pour les usagers, ce que cela change pour la ville. En gros, nous étions remboursés à hauteur de 30 % et nous le serons à hauteur de 70, je pense que c'est plutôt cela.

M. ZANI. - La véritable question est simple : y a-t-il dépassement d'honoraires ?

Mme le MAIRE. - Non.

M. ZANI. - Donc, c'est bon. Si c'est codifié au tarif de la Sécurité Sociale, c'est bon. Il n'est pas possible d'être en dessous du tarif de la Sécurité Sociale.

Mme le MAIRE. - Au centre municipal de santé, il n'y a aucun dépassement d'honoraires.

M. ZANI. - Oui justement, je le sais. C'est pour cela que je remets les choses au point.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous essaierons de fournir les explications correctement.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

37 - SUBVENTION/ACCESSIBILITE A L'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE.

ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE PREVENTION 2018 RELATIF A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 8 376 € POUR L'ACCESSIBILITE A L'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Prescri'Forme est une activité que nous avons avec l'ARS. Elle permet à des personnes d'avoir une prescription d'activité physique par des médecins.

M. PAYEN. - Le public visé est : des personnes en précarité et des personnes en situation d'obésité.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

EDUCATION

38 - MISE A DISPOSITION D'UN COORDINATEUR VACANCES PAR L'ASSOCIATION VVL AUPRES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA VILLE DE BAGNEUX

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION VVL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - VVL est une association avec laquelle travaille la ville. Un salarié sera mis à la disposition de la ville pour organiser et suivre des séjours, pour une durée de 6 mois comme le prévoit la convention.

M. MARTIN. – Je n'ai pas vu dans le dossier le montant de la rémunération. Quel est-il pour cette personne ?

Mme le MAIRE. - La prestation versée à l'association est de 25 000 €.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

EDUCATION

39 - FRAIS

APPROBATION DE LA CONVENTION RECIPROQUE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE BOURG-LA-REINE RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFERENTS A L'ACCUEIL DES ENFANTS EN DEROGATION SCOLAIRE EN ULIS ET/OU EN UPE2A POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Cela concerne les enfants de Bagneux accueillis en ULIS, ces classes spécialisées, à Bourg-la-Reine. Cela nous permet d'appliquer à ces familles dont les enfants vont à l'école à Bourg-la-Reine le quotient familial. On rembourse la différence à la commune de Bourg-la-Reine.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

EDUCATION

40 - FRAIS

APPROBATION DE LA CONVENTION RECIPROQUE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE MALAKOFF RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFECTES A L'ACCUEIL DES ENFANTS EN DEROGATION SCOLAIRE EN ULIS ET/OU EN UPE2A POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous avons la même chose avec la commune de Malakoff. Nous devons y avoir un ou deux enfants. C'est pour permettre aux familles de bénéficier du quotient familial.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

PETITE ENFANCE

41 - SUBVENTION/PROJET "S'EVEILLER EN CULTURE"

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FA7 ET I'AM A BIRD NOW

Mme le MAIRE. - Nous avons répondu à un appel à projets et avons obtenu une subvention de 15 000 € de la DRAC Île-de-France pour des interventions culturelles sur la petite enfance. Il s'agit de structures pour les tout-petits.

M. LE THOMAS. - Et pour leurs familles.

Mme le MAIRE. - Oui.

M. LE THOMAS. - Cette subvention est divisée en deux à hauteur de 8 000 € pour l'une de ces associations et de 7 000 € pour l'autre. Cette initiative a été couronnée de succès par l'appel à projets. Cette subvention versée par le préfet de Région d'Île-de-France sera reconduite et doublée je crois l'an prochain puisqu'elle se poursuivra jusqu'en 2020. L'année prochaine, ce sera 30 000 €.

Mme le MAIRE. - C'est une bonne initiative.

M. MARTIN. - Nous sommes très intéressés de savoir ce qu'ont proposé ces deux compagnies en termes d'actions, de projets car ce n'est pas décrit dans la résolution.

Merci.

M. LE THOMAS. - Si, c'est autour du livre et de la musique. C'est en direction des 0 à 3 ans. Il s'agit d'éveil musical avec des instruments divers et variés, d'éveil à la poésie, aux comptines, etc. pour le reste. Nous faisons cela depuis plusieurs années avec nos équipements municipaux ou y compris territoriaux. C'est quelque chose que nous mettons en place depuis des années avec la médiathèque par exemple qui intervient dans nos structures.

Là, la différence est que - et en cela l'appel à projets est intéressant - cela s'adresse à la parentalité puisqu'il s'adresse également aux parents.

Mme le MAIRE. - Nous sommes les premiers en Île-de-France à avoir été sélectionnés. Nous pouvons vous passer les dossiers des deux compagnies, si cela vous intéresse.

M. MARTIN. - Oui.

Mme le MAIRE. - Nous passerons au Conseil municipal les projets puisqu'il y en a un pour chaque compagnie. Celle qui s'appelle I Am A Bird Now a travaillé pendant 3 ans avec les enfants de l'école Henri Wallon, le théâtre Victor Hugo.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATION

42 - FOURNITURE DE PAPIER POUR IMPRIMERIE ET REPROGRAPHIE

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS (3 LOTS)

Mme le MAIRE. - La CAO du 29 novembre a attribué les 3 lots à la Société INAPA.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RECENSEMENT

43 - RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE PROCEDER AUX OPERATIONS DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION ET DE FIXER LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Mme le MAIRE. - Les tarifs sont indiqués. Vous avez vu que cette année, est ajoutée une prime sur la base du réalisé. Cette prime supplémentaire est fonction des objectifs atteints. Nous faisons cela pour permettre une meilleure collecte par les agents recenseurs des données de l'INSEE. C'est extrêmement important pour nous car meilleure est la collecte et plus les subventions sont importantes.

Vous savez que les subventions d'État, notamment les dotations d'État sont dépendantes de la qualité du recensement. Cela a pour objet d'accroître la qualité du recensement. Nous avons estimé la somme à 7 500 €. Elle n'est pas très importante, mais au bout du compte, cela peut nous rapporter beaucoup plus car si nous recensons bien la population, en gros, si nous arrivons à ouvrir plus de portes que nous ne le faisons aujourd'hui, nous aurons en retour des subventions plus intéressantes pour la commune.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

44 - EFFECTIFS**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ASSURANCES

45 - MARCHÉ D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT**

Mme le MAIRE. - Les offres ont été examinées par la CAO le 29 novembre 2018. C'est Gras Savoye qui a été retenu pour ce marché.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

46 - TRANSFERT VERS L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD – GRAND PARIS DU POSTE DE CHEF DE PROJET ANRU**TRANSFERT VERS L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD – GRAND PARIS DU POSTE DE CHEF DE PROJET ANRU**

Mme le MAIRE. - L'agent concerné est le chef de projets de l'opération de renouvellement urbain. C'est le premier transfert de personnel que nous faisons au titre de la compétence aménagement qu'a le territoire.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VOEUX

47 - VOEU "POUR L'ENCADREMENT DES LOYERS A BAGNEUX"**VOEU "POUR L'ENCADREMENT DES LOYERS A BAGNEUX"**

Mme le MAIRE. - Un vœu vous a été proposé.

J'espère qu'il va raisonner bien au-delà des groupes politiques. Dans notre ville, nous avons plus de 3 000 demandeurs de logement social. Nous savons tous que nous ne pouvons pas compter que sur le logement social pour proposer aux habitants de se loger décemment à un prix raisonnable.

Quelques chiffres présentés dans ce vœu rappellent la situation du logement critique en Île-de-

France et plus encore dans les villes de la Petite-Couronne dont Bagneux fait partie.

Quand on paye en moyenne 631 € charges comprises pour un logement de 45 m² sur le territoire national, il faut déboursier 1 054 € à Paris et 876€ pour un T2 en Île-de-France dans le parc privé.

À Bagneux, le prix du m² aujourd'hui est d'environ 17 € contre 12 € sur l'ensemble du pays. Il s'agit de prix évidemment qui varient en fonction de la typologie, de l'ancienneté et de l'état du logement.

C'était déjà pour ces mêmes raisons que nous avons adopté un vœu consécutif à la loi ALUR en 2014 afin de demander l'extension de l'encadrement des loyers à l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

C'est aussi en ce sens que, le 5 décembre dernier, j'ai cosigné, avec une trentaine de Maires d'Île-de-France, un appel pour demander la publication du décret précisant les modalités d'application de l'encadrement des loyers, comme cela est inscrit dans la loi ELAN entrée en vigueur au mois de novembre.

C'est donc pour ces mêmes raisons que nous vous proposons aujourd'hui d'adopter ce vœu.

Ce que nous demandons à travers ce vœu, c'est simplement que le Gouvernement prenne rapidement les décrets d'application de l'encadrement des loyers. Nous ne doutons pas que cette mesure sera efficace, elle commençait à l'être à Paris où il y avait déjà des premiers signes positifs quand la justice a fait invalider le dispositif pour ces raisons.

Enfin, ce vœu intervient comme une réponse aussi aux difficultés pointées par les mouvements sociaux actuels, puisque pour les 10 % les plus pauvres, la part des dépenses de logement dans le revenu dépasse les 40 %.

Il nous semble important d'agir pour cette question.

Ce vœu propose de demander à l'État la publication rapidement de ces décrets d'application, de cette loi pour que l'on puisse en faire la demande sur le territoire de la commune de Bagneux.

Je vous propose de modifier un tout petit peu la phrase qui n'est pas claire dans le vœu.

Au tout début du vœu, il est écrit : "l'accès à un logement décent est de moins en moins garanti par les pouvoirs publics et d'autant plus pour les citoyens franciliens". Il est écrit ensuite : "En effet, en Île-de-France...". En fait, il faut lire : "en effet, le prix des loyers au mètre carré atteint des niveaux insensés. Le loyer moyen en France pour un logement de type de 45 m² correspond à 631 € charges comprises". La phrase n'étant pas claire, on avait l'impression que le prix de 631 € était le prix en Île-de-France alors que ce n'est pas tout à fait cela.

La modification a été mise sur table me dit-on. Je vous remercie, je l'ignorais.

C'est juste pour clarifier la phrase qui n'était pas très claire. Cela ne change pas le fond.

Voilà le sens du vœu qui vous est proposé ce soir.

M. MARTIN. - On ne peut être que d'accord pour intégrer un dispositif d'encadrement de loyer sur les logements privés à Bagneux, d'autant que Bagneux fait partie des communes en zone tendue, donc c'est très bien.

En revanche, pour que ce nouvel encadrement des loyers soit applicable, deux choses : le décret en question que l'on attend et que le Gouvernement a annoncé aujourd'hui pour février 2019 je crois

et un autre arrêté qui, pour moi, est aussi important qui est l'arrêté préfectoral qui fixe le montant des loyers quartier par quartier. Aujourd'hui, la date n'est toujours pas connue. À Paris, ils ont ce problème. Dans ce vœu, je ne vois rien concernant l'arrêté préfectoral qui sera nécessaire, en plus du décret gouvernemental, pour valider ce dispositif d'encadrement.

N'aurait-il pas été pertinent d'intégrer dans ce vœu l'arrêté préfectoral qui est important ?

Mme le MAIRE. - Tout à fait. Je suis d'accord avec votre proposition.

Mme SEISEN. - Je suis contente que l'on s'achemine vers une unanimité comme en 2014 quand nous avons demandé que les communes comme Bagneux en proche couronne puissent aussi bénéficier du dispositif prévu dans la loi ALUR que nous n'avions pas fini par obtenir. D'ailleurs, Paris et Lille, prévues à titre expérimental, ont été déboutées. Je pense que c'est important à plus d'un titre.

On peut rappeler qu'il y a 70 ans, la déclaration universelle des droits de l'homme faisait du logement quelque chose de fondamental au même titre que l'habillement, l'alimentation, l'accès aux soins médicaux, des engagements très forts qui avaient été pris.

Je pense que la Fondation Abbé Pierre qui va présenter son 24^{ème} rapport sur le mal-logement en France en février va continuer dans le constat que plus de 4 millions de personnes en France souffrent du mal-logement alors que nous sommes dans un pays riche. Cela prouve bien que le logement n'est pas un bien marchand comme un autre, qu'il est déterminant dans la dignité et dans l'identité même des personnes et des ménages en France. Dans un contexte de pénurie et de tension exacerbée en Île-de-France en particulier, l'intervention publique est absolument nécessaire pour garantir l'accès de tous quelles que soient ses ressources, quel que soit son niveau de vie à se loger de manière descente dans des logements.

Force est de constater qu'à Bagneux comme dans plein d'autres villes, les niveaux de loyer dans le parc privé sont complètement déconnectés du pouvoir d'achat qui est une thématique d'actualité qui l'est depuis un certain temps quand on voit que l'on est à plus de 50 % au-dessus de la moyenne nationale et ce ne sont que des moyennes nationales. En parallèle, le smic n'est pas à 50 % au-dessus de la moyenne nationale, le traitement des fonctionnaires non plus, les revenus non plus.

Ce n'est pas tant que les loyers soient chers si, en parallèle, les loyers étaient beaucoup plus élevés, ce qui compte, c'est le taux d'efforts consenti par les ménages pour payer leur loyer. Force est de constater qu'il est complètement inaccessible et que l'on a une forme d'éviction des populations y compris les classes moyennes. On ne parle plus là que de l'impact sur les ménages les plus en difficulté mais de celui aussi sur les classes moyennes qui ont de plus en plus de mal.

Rappelons également que, dans le contexte actuel - et j'espère qu'il y aura unanimité pour que cela ait un impact sur le besoin de contrôler ou de limiter les hausses de loyers dans le parc privé - nous sommes complétement inverses. Regardez les attaques faites sur le logement à prix modéré, le logement public pour lequel il y a une incitation extrêmement forte pour que les bailleurs vendent du logement social. C'est bien ce qui est prévu et c'est bien ce vers quoi on s'achemine avec des objectifs de vente. Il paraît insupportable qu'une partie des logements échappe à la logique de marché. Nous sommes vraiment dans cette logique.

Pour faire un focus, à Bagneux, nous sommes extrêmement engagés sur l'ensemble de la chaîne du logement et du parcours résidentiel du logement. Un fort taux de logements sociaux garantis, quoi

que l'on en dise, l'accès au logement social du plus grand nombre avec l'engagement de développer du logement intermédiaire notamment pour les salariés mobiles. C'est le cas des nouvelles opérations qui se développent tant sur l'espace Sarrail que sur l'ancien site Sanofi qui seront bientôt livrées. Cela permet d'être sur des loyers qui se situent entre les loyers de marché et les loyers du parc social et d'avoir un nouveau segment sur la ville de Bagneux qui se développe.

Cette volonté de vouloir maîtriser l'augmentation des loyers dans le parc privé s'inscrit dans une maîtrise à l'achat car, avec notre charte de la promotion et de la construction, nous avons prouvé, y compris avec une charte qui n'est pas contraignante juridiquement, que nous arrivons à contenir les prix de sortie et que cela bénéficie aussi aux ménages balnéolais puisqu'en moyenne un quart voire un tiers des logements commercialisés sur une opération le sont au profit des Balnéolais. Ce n'est évidemment pas le seul objectif, nous faisons notre part d'effort pour répondre à la demande francilienne, mais il est extrêmement important que nous puissions continuer d'offrir à 3 kilomètres de Paris des prix maîtrisés. L'inconvénient est que nous ne les maîtrisons qu'au moment de la livraison. À la revente, il ne nous est plus possible de le faire.

C'est bien dans le cadre d'une politique globale au niveau local de maîtrise des prix pour rendre cette ville la plus accessible possible à toutes les franges de la population en Île-de-France et au niveau local que nous souhaitons appuyer ce vœu au nom du groupe communiste et citoyen. C'est vraiment des trois mains que nous voterons ce vœu avec tout ce qui pourra venir préciser ce vœu afin qu'il soit réellement effectif. Maintenant qu'il y a eu un amendement dans la loi, il peut s'écouler jusqu'à deux ans. Il arrive même que des décrets ne soient jamais publiés. Si, en plus, l'arrêté du Préfet fait perdre un peu de temps, il sera extrêmement difficile de l'expliquer. Je pense aussi à nos concitoyens qui sont durement touchés par l'effort consenti pour payer un loyer et se loger dignement.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Pour aller dans le sens de ce que proposait M. Martin, on met : "*demande* :

- à *Monsieur le premier ministre, etc.*

- à *Monsieur le préfet de région de publier un arrêté fixant le prix par zone.*

L'ajout "par zone" vous convient-il ?...

Je considère que tout le monde vote pour.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup, c'est important, nous essayons de peser sur les décisions à venir et pour qu'elles soient les plus rapides possible.

Je terminerai par quelques mots. Le prochain Conseil municipal se tiendra le 5 février.

Les vœux de la ville seront présentés le samedi 12 janvier. Vous allez recevoir la carte de vœux. Vous avez peut-être vu des administrés recevoir les vœux alors que vous ne les avez pas encore reçus. Ils vont vous arriver. Je m'en occupe dans la semaine. Nous ne vous avons pas oubliés, je n'ai pas eu le temps de m'en occuper.

Ne partez pas trop vite, nous allons vous remettre un petit cadeau contenant quelques douceurs pour la fin de l'année. Nous vous souhaitons de très belles fêtes à toutes et à tous.

Prenez le cadeau des collègues absents pour le leur remettre.

Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 23 h 03.)